PARC EOLIEN DE KERANFLECH

Commune de Bourbriac (22)





PARC EOLIEN de KERANFLECH

SOMMAIRE PREAMBULE4 2 IDENTITE DU DEMANDEUR5 EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION ET CARACTERISTIQUES......6 3. Contexte général 6 3.1. 3.2. Localisation cadastrale 8 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES. RUBRIQUE DE CLASSEMENT DE LA NOMENCLATURE9 4.1. 4.2. 4.3. Communes concernées par le rayon d'affichage......11 DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS......12 5.1. Les aérogénérateurs13 5.2. 5.3. Lignes et réseaux......16 5.4. 5.5. 5.6. 5.7. 5.8. 5.9. 5.10. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES26 6. 6.1. 6.2. Capacités techniques30 6.3. 6.4. 7. 7.1. Annexe 2 : Plan d'affaire prévisionnel40 7.2. Annexe 3: Lettres d'engagement technique relatives aux ouvrages et réseaux 7.3. d'interconnexion électrique entre les éoliennes et le poste de livraison41 Annexe 4: Lettre d'engagement du financement du projet......45 7.4. 7.5. Annexe 5 : Lettre d'intérêt de la Caisse d'Epargne CEPAC47 7.6. Annexe 6 : Lettre d'intention de constitution des garanties financières48 7.7.

1. PREAMBULE

Le présent projet concerne la création du parc éolien de Keranflech sur le territoire communal de Bourbriac au sein de la Communauté d'Agglomération Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A). Cette commune est située dans le département des Côtes d'Armor au sein de la région Bretagne.

Ce parc sera constitué de 3 aérogénérateurs et 1 postes de livraison implantés sur le territoire de la commune de Bourbriac.

Ce parc éolien se localise dans une Zone favorable du Schéma Régional Eolien approuvé en Septembre 2012, qui a été depuis annulé par un jugement du Tribunal Administratif de Rennes en octobre 2015.

La présente demande est faite par la société **Parc Eolien de Keranflech**. C'est une société détenue à **100% par le Groupe VALECO** et spécialement créée pour être le maître d'ouvrage et l'exploitant du parc éolien de Keranflech.

Les 3 éoliennes auront une hauteur de mât comprise entre 69 et 75 m et un diamètre compris entre 92 et 103m en respectant une hauteur totale en bout de pale de 121,5 m. Elles produiront entre 13 000 MWh et 16 800 MWh par an, ce qui équivaut, en France, à la consommation moyenne annuelle totale de 2 800 à 3 700 foyers¹.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la hauteur des mâts des aérogénérateurs et la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale unique (au titre de l'autorisation d'exploiter ICPE) est nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août 2011 relatif à l'inscription des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au régime ICPE. Et soumettant ces installations à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

Plans réglementaires :

L'ensemble des éléments a été retranscrit sur les plans réglementaires conformément à l'article R.181-13 du Code de l'Environnement :

- Une carte au 1/50 000 sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée (R.181-13 I 2° du CE) (cf. Fichier 7-1);
- Un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R.181-13) (cf. Fichier 7-2);
- Un plan d'ensemble (R.181-13), normalement à l'échelle 1/200, pour lequel une échelle de 1/1 500 est exceptionnellement demandée (cf. Fichier 7-3).

4

¹ Consommation moyenne d'un site résidentiel en 2019 : 4597 kWh (Source : CRE)

2. IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination	PARC EOLIEN DE KERANFLECH
N° SIREN	835 089 640
Registre de commerce	RCS Montpellier
Forme juridique	SARL au capital de 500 €
Actionnariat	Groupe Valeco : 100%
Gérant	Sébastien APPY
Adresse	188 Rue Maurice Béjart – CS 57392 – 34184 Montpellier Cedex 4
Téléphone	04 67 40 74 00
Télécopie	04 67 40 74 05
Site internet	www.groupevaleco.com

Le Parc Eolien de Keranflech est une société spécialement créée et détenue à 100% par le Groupe VALECO pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien de Keranflech.

Pour plus de renseignement, le lecteur pourra se référer à :

Tremeur LE FLOCH Chef de projets

Téléphone: 06 43 29 15 27

tremeurlefloch@groupevaleco.com

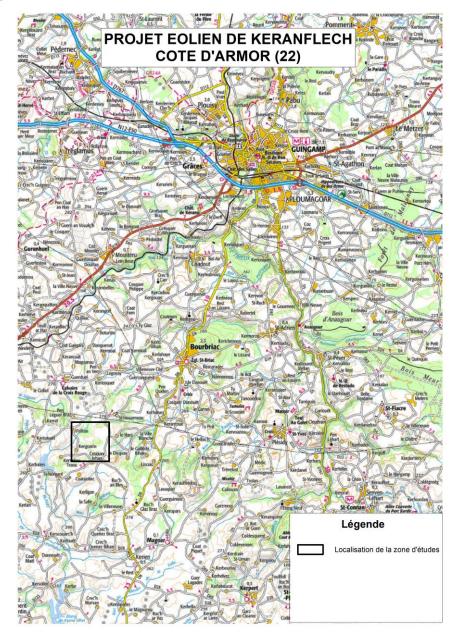
Afin de justifier les pouvoirs du demandeur, le K-Bis de la société Parc Eolien de Keranflech est fourni en *Annexe 1*.

3. EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION ET CARACTERISTIQUES

3.1. CONTEXTE GENERAL

Le parc éolien de Keranflech s'implante en région Bretagne, au Nord-Ouest du département des Côtes d'Armor (22), au sein de la Communauté d'Agglomération Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A).

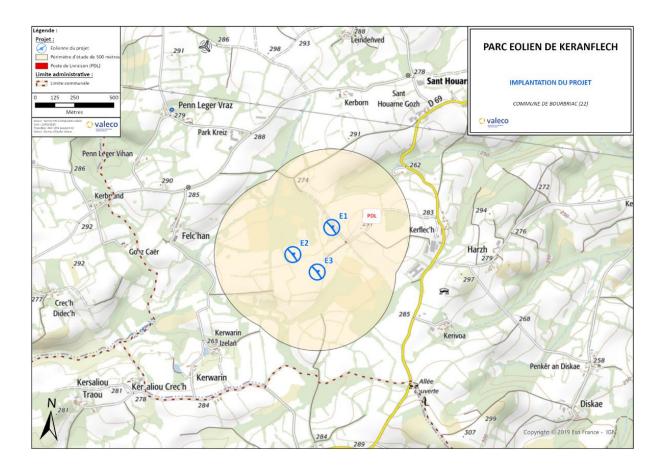
Il s'agit d'un parc éolien constitué de 3 aérogénérateurs et 1 poste de livraison situés sur la commune de Bourbriac.



Les coordonnées des éoliennes et du poste de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93 et WGS 84 :

Faliannaa	E_L93	N_L93	WGS84		7 (m)	Hauteur totale en
Eoliennes			Latitude	Longitude	Z (m)	bout de pale
E1	238900,4450	6833892,7305	48°26'28,4129" N	3°14'27,8221" O	278,18	399,68
E2	238652,8893	6833720,5688	48°26'22,2212" N	3°14'39,1726" O	276,07	397,57
E3	238807,8889	6833609,671	48°26'19,0374" N	3°14'31,2252" O	279,06	400,56
PDL	238988,6692	6833800,4752	48°26'25,6600" N	3°14'23,1868" O	284,17	286,77

La carte fournie ci-après permet de localiser l'emplacement des éoliennes et des aménagements annexes.



3.2. LOCALISATION CADASTRALE

Un accord foncier a été passé entre les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes et des aménagements annexes, et la société demandant l'autorisation environnementale unique.

Les caractéristiques des parcelles concernées par le projet sont données ci-dessous :

Eolienne	Fondation	Plateforme chantier	Piste	Câble	Surface (m²) envisagée	Section	Numéro	Surface (m²)	Propriétaire	
1	Х	Х			1010	XA	21	20 660	ROLLAND François et Joëlle	
2	х	Х	Х	Х	1790	XA	23	139 210		
2	Х	Х	Х	Х	1650	XA	23	139 210	CONNIANI Irono	
3			Х		600	XA	22	10 680	CONNAN Irene	
PDL				Х	30	XA	22	10 680		

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

	Région	Bretagne		
Localisation	Département	Côtes d'Armor (22)		
	Commune	Bourbriac		
	Puissance totale maximale	8,55 MW		
	Puissance unitaire maximale	2,85 MW		
Eoliennes	Nombre	3		
Collettiles	Diamètre du rotor	Entre 92 et 103 m		
	Hauteur du mât maximale	Entre 69 et 75 m		
	Hauteur en bout de pale maximale	121,5 m		
	Postes électriques	1 postes de livraisons		
Autres	Fondations	\emptyset = 22 m sur 3 à 4m de profondeur		
aménagements	Plateformes	Environ 1 200 m ²		
	Pistes crées/renforcées	450 ml à créer et 850 ml à renforcer		
	Production annuelle	13 000 MWh et 16 800 MWh		
Duaduation	Foyers équivalents ²	Entre 2 350 et 2 900 foyers		
Production	Personnes équivalentes ³	De 5 200 à 6 400 personnes		
	CO ₂ évité ⁴	Entre 858 et 1056 tonnes		

 $^{^{2}\,}$ Consommation moyenne d'un site résidentiel en 2019 : 4 597kWh (Source : CRE)

³ Considérant 2,22 personnes par foyer, source INSEE 2016 (https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381486)

⁴ Ce calcul est détaillé dans l'Etude sur la filière éolienne française : bilan, prospective, stratégie, parue en septembre 2017. Dans ce document, l'ADEME mentionne ainsi que ces estimations de 500 à 600 gCO2 / kWh « découlent du mix de production auquel s'est vraisemblablement substituée l'électricité éolienne (« mix de référence »). L'analyse conduite pour déterminer ce mix de référence aboutie, en termes de poids des différents moyens de production, aux valeurs centrales suivantes : 39% de gaz naturel, 19% de charbon, 28% de fioul, et 14% de nucléaire. Une analyse de sensibilité a été conduite sur la base de mix de référence plus ou moins émetteurs (se référer à la partie 1.B de la présente étude). Les montants d'émissions évitées sont ensuite calculés par application de facteurs d'émissions spécifiques aux moyens de productions identifiés, pour chacun des polluants analysés. Les facteurs d'émissions utilisés sont issus de la Base carbone ADEME et de la base OMINEA 2017 du CITEPA »

4. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES, RUBRIQUE DE CLASSEMENT DE LA NOMENCLATURE

4.1. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Un parc éolien est une installation de production d'électricité couplée au réseau électrique national qui utilise la force mécanique du vent. Cette production au fil du vent n'induit aucun stockage d'électricité. Les éoliennes seront couplées au réseau électrique pour une cession totale de leur production énergétique.

Dans ce dossier, il ne sera fait mention d'aucun fournisseur spécifique, nous utiliserons plutôt les gabarits les plus conséquents présents sur le marché.

En effet, EnBW (actionnaire à 100% de la société VALECO), société à capitaux publics, doit se soumettre à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs, et de transparence pour tout achat de matériels et services destinés à ses sociétés de projet de construction, dès lors que ces achats sont liés à leur activité de production d'électricité.

Cette directive s'applique aux marchés de travaux d'une valeur supérieure à 5 000 000 € et aux marchés de fournitures et de services d'une valeur supérieure à 400 000 € de la SARL Parc éolien de Keranflech, tels que la fourniture et l'installation d'éolienne.

Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun nom de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les dimensions des machines sont données ici en gabarit. Pour cette raison également, lorsque plusieurs éoliennes présentent des grandeurs équivalentes, nous avons choisi de retenir le gabarit maximal dans l'analyse des impacts, dangers et inconvénients de l'installation, pour ne pas risquer de les sous-évaluer. Ce gabarit est le suivant :

Hauteur au moyeu maximale	Diamètre rotor maximal	Hauteur en bout de pale maximale
75 m	103 m	121,5 m

4.2. Nomenclature des ICPE

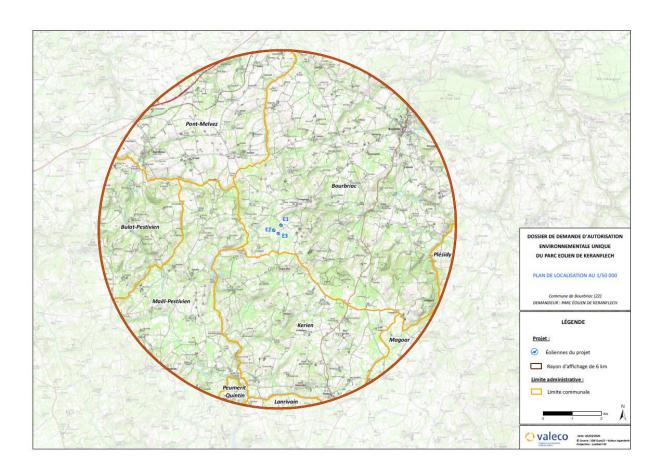
Conformément à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, les rubriques fixant la nature et le volume des activités du site sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Activité	Dimensions	Régime	Rayon d'affichage
2980	aérogénérateur dont le mât a une	Parc éolien composé de 3 aérogénérateurs ayant une hauteur de mât + nacelle de 75 m maximum	AUTORISATION	6 km

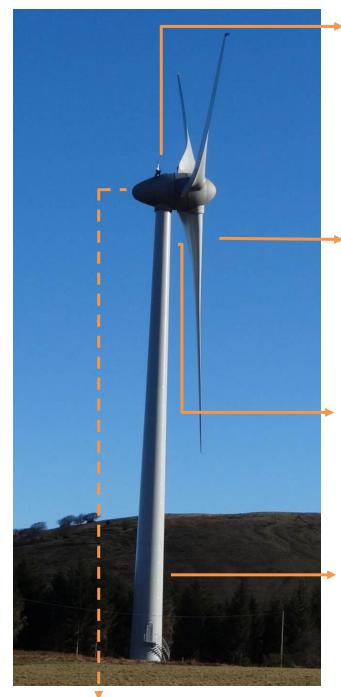
4.3. COMMUNES CONCERNEES PAR LE RAYON D'AFFICHAGE

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 6 kilomètres, autour de l'emprise du site sont situées dans le département des Côtes-d'Armor. Il s'agit des communes suivantes :

- BULAT PESTIVIEN
- BOURBRIAC
- PLESIDY
- LANRIVAIN
- MAGOAR
- KERIEN
- MAEL PESTIVIEN
- PEUMERIT-QUITIN
- PONT MELVEZ



5. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS



Le balisage aérien

Conformément à l'arrêté du 23 avril 2018 relatif au balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, le parc éolien sera équipé d'un balisage diurne et nocturne. Le balisage diurne sera mis en place pour toutes les éoliennes au moyen de feux de moyennes intensité de type A positionnés sur la nacelle (éclats blancs de 20 000 cd). Le balisage nocturne sera effectué avec des feux de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges à 2 000 candelas) pour toutes les éoliennes également.

Le rotor

Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

Nombre de pales : 3
Diamètre : entre 92 et 103 m
Couleur : blanc cassé (réglementaire)

• La nacelle

Elle contient les différents organes mécaniques et électriques permettant de convertir l'énergie mécanique de la rotation de l'axe en énergie électrique. Un mouvement de rotation vertical par rapport au mât permet d'orienter nacelle et rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

Le mât de l'éolienne

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Hauteur: entre 69 et 75m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

Porte d'accès en partie basse, verrouillage

manuel avec détecteur de présence.

Un transformateur est installé dans la nacelle de chacune des éoliennes.

Le transformateur

Cette option présente l'avantage majeur d'améliorer l'intégration paysagère pour les vues rapprochées du parc éolien. Seules seront visibles les éoliennes sans aucune installation annexe.

Le socle

Le socle en béton armé est conçu pour résister aux contraintes dues à la pression du vent sur l'ensemble de la structure, c'est lui qui, par son poids et ses dimensions, assure la stabilité de l'éolienne. Il s'agit d'une fondation en béton d'environ 4 mètres de profondeur et de 22 mètres de diamètre. Avant l'érection de l'éolienne, le socle est recouvert de remblais naturels qui sont compactés et nivelés afin de reconstituer le sol initial, seuls 50 cm de la fondation restent à l'air libre afin d'y fixer le mât de la machine.

L'emprise au sol de cet ouvrage, une fois le chantier terminé, se réduit donc à cette partie d'un diamètre de 8m. Les matériaux utilisés proviennent de l'excavation qui aura été réalisée pour accueillir le socle.

Ferraillage : environ 50 t Volume total : environ 1 700 m³

5.1. LES AEROGENERATEURS

Une éolienne est composée de :

- Trois pales réunies au moyeu ; l'ensemble est appelé rotor ;
- Une nacelle supportant le rotor, dans laquelle se trouve des éléments techniques indispensables à la création d'électricité (multiplicateur, génératrice, ...);
- Un mât maintenant la nacelle et le rotor ;
- Une fondation assurant l'ancrage de l'ensemble.

Concernant le fonctionnement, c'est la force du vent qui entraîne la rotation des pales, entraînant avec elles la rotation d'un arbre moteur dont la force est amplifiée grâce à un multiplicateur. L'électricité est produite à partir d'une génératrice.

Concrètement, une éolienne fonctionne dès lors que la vitesse du vent est suffisante pour entraîner la rotation des pales. Plus la vitesse du vent est importante, plus l'éolienne délivrera de l'électricité (jusqu'à atteindre le seuil de production maximum).

Quatre" périodes" de fonctionnement d'une éolienne, sont à considérer.

- Dès que le vent se lève (à partir de 3 m/s), un automate, informé par un capteur de vent, commande aux moteurs d'orientation de placer l'éolienne face au vent. Les trois pales sont alors mises en mouvement par la seule force du vent. Elles entraînent avec elles le multiplicateur et la génératrice électrique ;
- Lorsque le vent est suffisant, l'éolienne peut être couplée au réseau électrique. Le rotor tourne alors à sa vitesse nominale comprise entre 9,6 et 17 tours par minute (et la génératrice jusqu'à 2 900 tours/minute). Cette vitesse de rotation est lente, comparativement aux petites éoliennes.
- La génératrice délivre alors un courant électrique alternatif à la tension de 690 volts, dont l'intensité varie en fonction de la vitesse du vent. Ainsi, lorsque cette dernière croît, la portance s'exerçant sur le rotor s'accentue et la puissance délivrée par la génératrice augmente.
- Quand le vent atteint une cinquantaine de km/h, l'éolienne fournit sa puissance maximale.
 Cette dernière est maintenue constante grâce à une réduction progressive de la portance des pales. Un système hydraulique régule la portance en modifiant l'angle de calage des pales par pivotement sur leurs roulements (chaque pale tourne sur elle-même).

L'électricité est évacuée de l'éolienne puis elle est délivrée directement sur le réseau électrique. L'électricité n'est donc pas stockée. Un parc éolien est composé de :

- Plusieurs éoliennes ;
- D'un ou de plusieurs postes de livraison électrique ;
- De liaisons électriques ;
- De chemins d'accès,
- D'un mât de mesures,

L'illustration ci-après illustre le fonctionnement d'un parc éolien et la distribution électrique sur le réseau.

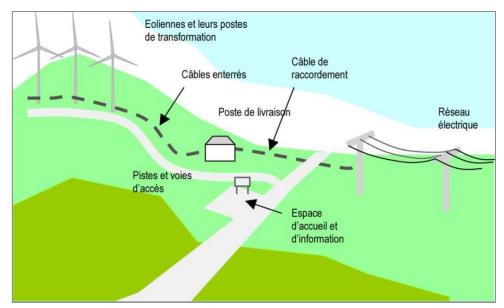


Schéma électrique d'un parc éolien (Source : Guide éolien version 2010)

5.2. POSTE DE LIVRAISON

Il s'agit d'un poste électrique homologué contenant l'ensemble des cellules de protection, de comptage, de couplage qui permet d'assurer l'interface entre le réseau électrique public et le parc éolien (voir exemple sur la photo ci-dessous).



Intérieur d'un poste de livraison

L'emplacement choisi pour le poste de livraison est à proximité de l'éolienne E1 et au bord d'une route communale. Cela permet d'une part d'économiser en longueur de câble et d'autre part, de permettre un accès facile lors de l'exploitation du parc de Keranflech.

La structure du poste est réalisée en béton, l'ensemble est mis en œuvre en usine puis transporté jusqu'à son emplacement sur le site.



Arrivée d'un poste de livraison sur un site éolien

Les façades seront recouvertes d'un bardage bois afin de s'intégrer au mieux dans l'environnement du site, à l'identique du poste présenté ci-dessous.

- Toiture : couverture bac acier plus étanchéité membrane PVC, teinte gris avec joint debout
- Porte: métallique, teinte gris ardoise RAL 7015
- Mur : béton banché recouvert d'un bardage bois. L'habillage « bois » en demi rondins avec peinture verte pour les portes et les toits en terrasse est quant à lui couramment retenu dans des milieux ruraux.



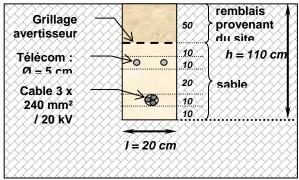
Poste de livraison du parc éolien du MARGNES (81)

Des panneaux indicateurs réglementaires avertissant le public de la nature de cette construction et des dangers électriques présents à l'intérieur seront apposés sur les portes d'accès.

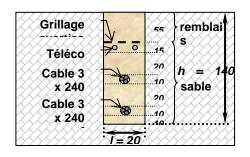
5.3. LIGNES ET RESEAUX

Sur le site, le tracé des lignes électriques et téléphoniques qui relie chaque éolienne est le même que celui des pistes d'accès aux éoliennes. Une longueur totale de 720 m de câbles sera nécessaire afin d'acheminer l'électricité produite par les éoliennes au poste de livraison prévu.

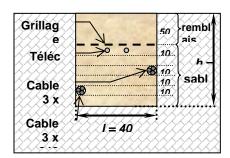
Le câble ainsi que les fourreaux nécessaires au raccordement des lignes France Télécom (R.T.C, Numéris et télécommande) seront enfouis dans la même tranchée. Le traitement des tranchées est présenté sur la figure ci-dessous.



Tranchée simple câble



Tranchées double câble, type 1 et 2



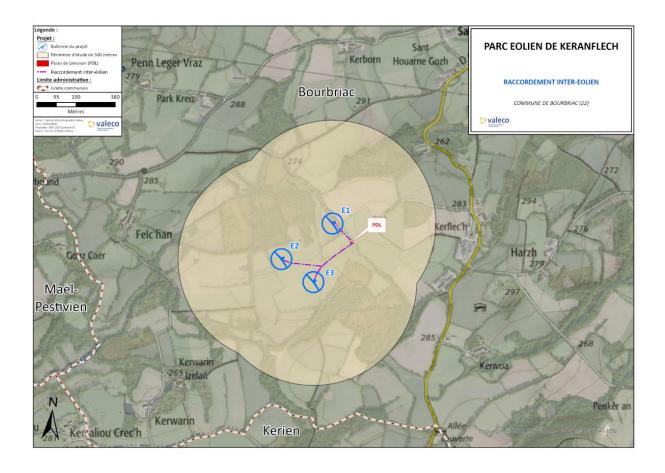
Le raccordement au réseau sera réalisé depuis le poste de livraison 20 kV (20 000 volts) situé sur le parc éolien par la mise en place d'un câble souterrain triphasé type HN33S23 / 20 kV de 240 mm² de section par phase répondant à la recommandation technique permettant de l'intégrer au réseau électrique public.



Cet ouvrage fera l'objet d'une demande d'autorisation d'exécution spécifique et n'est donc pas concerné par la présente étude.

Réalisation de la tranchée et de la pose du câble simultanément





5.4. Voie d'acces et chemins

Les éoliennes devront être accessibles pendant toute la durée de fonctionnement du parc éolien pour en assurer leur maintenance et leur exploitation et également ponctuellement pour que les visiteurs puissent accéder au site, selon les caractéristiques décrites précédemment.

Le site sera facilement accessible depuis les routes communales qui sont située à proximité immédiate des éoliennes et par l'utilisation des pistes déjà existantes. En compléments, afin d'accéder aux éoliennes, un linéaire de pistes de 450 m sera créé et un linéaire de 850 m sera à recalibrer.

Sur les tronçons de pistes à créer, le mode opératoire sera le suivant : gyro-broyage, décapage de terre végétale, pose d'une membrane géotextile et empierrement.

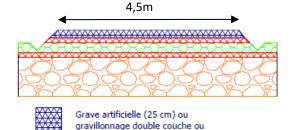
En ce qui concerne les tronçons de pistes existants, les travaux prévus sont relativement légers, il s'agit d'un empierrement de piste avec pose préalable d'une membrane géotextile si besoin. Si besoin, les chemins seront élargis et renforcés pour atteindre une largeur de 4.5m utiles.

Durant la phase de travaux, l'accès au site sera utilisé par des engins de chantier; en phase d'exploitation, seuls les véhicules légers se rendront sur le site. Cette voie d'accès aura les caractéristiques adéquates (gabarit, planéité ...) pour la circulation des engins de secours (véhicules des pompiers, ...).

La création des tranchées d'enfouissement des câbles au niveau des bordures de chemins pourrait être à l'origine d'une fragilisation des talus et entraîner leur effondrement de manière très localisée. Toutefois les tranchées suivent les chemins d'accès aux éoliennes qui nécessitent des pentes relativement douces (en général inférieures à 10%) réduisant ainsi le risque de glissement des terrains. L'ouverture et la mise au gabarit des pistes pourraient être très localement à l'origine de déstabilisation de talus si aucune précaution n'était prise ; en effet, à cette altitude et sous ce climat, une dévégétalisation peut constituer le point de départ d'érosion localisé.



Tracé de la piste





Mise en place du gravier

épandage avec mélange bitumeux (5 cm) ou béton de revêtement (au moins 18 cm). Géotextile ou matériau similaire - si nécessaire.





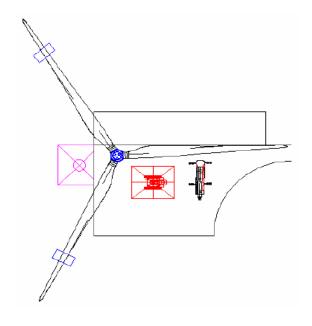
Sol sélectionné (au moins 100 cm) ou remblai tout-venant (au moins 100 cm) ou remblai de type radier (au moins 100 cm).

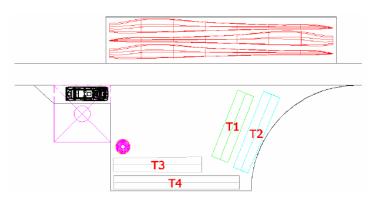


Pose du géotextile

5.5. PLATEFORMES DE MONTAGE

Le montage de chaque aérogénérateur nécessite la mise en place d'une plateforme de montage destinée à accueillir la grue lors de la phase d'érection de la machine.





5.6. Remise en etat en fin de Chantier

Les 3 éoliennes montées, le chantier proprement dit du parc éolien de Keranflech est terminé. Il reste cependant une phase importante de remise en état du sol au niveau de chaque emplacement d'éolienne afin de se rapprocher au plus près de la topographie initiale du terrain naturel.

Lorsque toutes les éoliennes seront mises en service et donc le chantier terminé, les aires de montages et les remblais des socles seront remodelés avec des pentes adoucies. Le remblai sera assuré grâce à la terre excédentaire issue des excavations. L'enherbement sera donc possible par le biais des graines de poacées présentes dans cette terre.

L'hydroseeding, technique de revégétalisation consistant à répandre un mélange d'eau et de graines, ne sera employé qu'en cas d'échec de reprise naturelle.

Le volume de terre n'ayant pas servi à remblayer les socles d'éoliennes sera évacué.

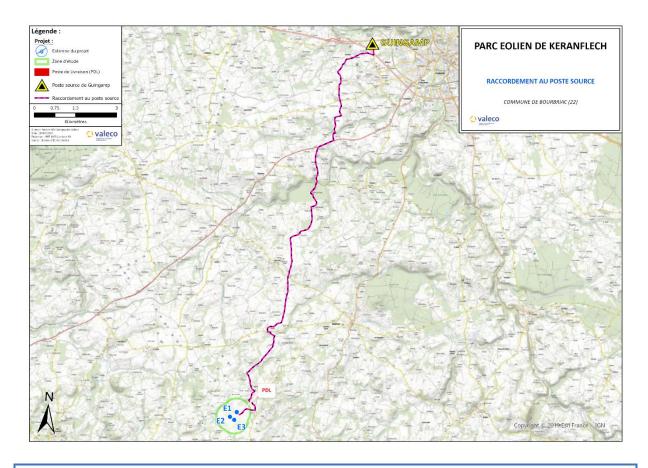
5.7. RACCORDEMENT ELECTRIQUE AU RESEAU NATIONAL

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé sous une tension de 20 000 Volts depuis le poste de livraison du parc éolien qui est l'interface entre le réseau public et le réseau propre au parc éolien. Le câble reliant le parc éolien au réseau électrique national relève du domaine public, il est réalisé par le Gestionnaire du Réseau de Distribution pour le compte du Maître d'ouvrage du parc éolien sur la base d'une étude faite une fois l'autorisation environnementale unique obtenue. La présente demande ne concerne donc pas ce câble de raccordement qui relève du domaine public donc de la compétence du Gestionnaire du Réseau de Distribution.

Cet ouvrage de raccordement qui sera intégré au Réseau de Distribution fera l'objet d'une demande d'autorisation distincte de la présente autorisation environnementale unique : il s'agit de la procédure d'approbation définie par l'Article 3 du Décret 2011-1697 du 1er décembre 2011 pris pour application de l'article 42 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle I) et de l'article 183-IV de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II). Cette autorisation sera demandée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution qui réalisera les travaux de raccordement du parc éolien. Le financement de ces travaux reste à la charge du maître d'ouvrage du parc éolien.

Le point de raccordement envisagé pour le parc éolien de Keranflech est le poste source de Guingamp localisé à environ 18 kilomètres. Une autre solution consiste à se raccorder directement au niveau de tension supérieure (HTB), en créant un poste de transformation à proximité d'un ouvrage de transport sur le réseau. Le choix du raccordement s'effectuera en concertation avec RTE.

Le raccordement entre ce poste et le parc éolien se fera en souterrain par enfouissement des lignes électriques. L'enfouissement est une technique intermédiaire entre la ligne aérienne et le forage dirigé. Quand il est réalisé le long des axes de circulation, il permet de ne pas impacter les milieux naturels tout en préservant les aspects paysagers.



5.8. Programme des travaux

Le délai de construction du parc éolien s'étale sur six mois de travaux. Le chantier sera divisé selon les tranches développées ci-après. Un planning synthétique est donné à titre indicatif dans le tableau de la page suivante.

• Génie civil et terrassement

Les différentes zones définies dans le PGCE (Plan Général de Coordination Environnementale) seront balisées afin de limiter l'impact du chantier sur l'environnement.

Un plan de circulation sur le site et ses accès sera mis en place de manière à limiter les impacts sur le site et ses abords.

Une aire de montage sera nécessaire en pied de chaque éolienne. Le sol sera nivelé et compacté autour du massif de l'éolienne afin de permettre le positionnement de la grue.

Fondations des aérogénérateurs

Lorsque les travaux de terrassement seront terminés, les massifs des éoliennes seront réalisés en béton armé. Ceux-ci seront recouverts avec les matériaux extraits lors du terrassement qui seront compactés.

• Travaux électriques et protection contre la foudre

Les travaux électriques consistent en l'installation et la mise en service des transformateurs et des cellules HTA (haute tension) équipant chaque éolienne.

Des protections directes (réalisation d'une prise de terre en tranchée) et indirectes (parafoudres) des aérogénérateurs seront mises en place afin de prévenir les incidents liés à la foudre.

• Evacuation de l'énergie et communication

Le transport de l'énergie de chaque éolienne vers le poste de livraison est réalisé à partir d'un câble de 20 kV souterrain. Une ligne enterrée de 20 kV permet la liaison de chaque éolienne au poste de livraison jusqu'où l'énergie est acheminée.

Un réseau de fibre optique est mis en place sur le site dans la même tranchée que le câble 20 kV. Celuici permet la communication entre le contrôle-commande et les éoliennes. Le site est raccordé au réseau Télécom permettant la télésurveillance des aérogénérateurs.

Les tranchées destinées à la pose du câble et de la fibre sont réalisées sous les pistes d'accès aux aérogénérateurs.

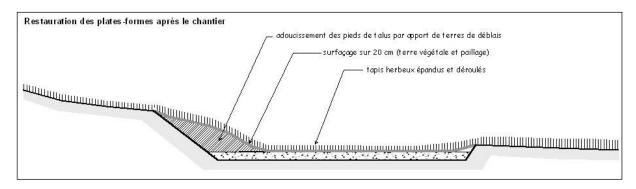
• Aérogénérateurs

Les équipements seront transportés par convoi exceptionnel depuis leur provenance d'origine. Dès leur livraison sur le site, les éoliennes seront immédiatement assemblées de manière à limiter le stockage sur le site (2 à 4 jours seulement sont nécessaires au montage du fût, de la nacelle et du rotor d'une éolienne).

La mise en service ainsi que les essais interviendront dès que le raccordement au réseau aura été effectué.

• Profil final du site

La réalisation des plates-formes d'ancrage et de levée des éoliennes a été conçue de manière à minimiser les opérations de terrassement. Par conséquent le profil topographique initial n'est donc modifié que localement (emprise de chaque plate-forme). A l'issue de la construction des éoliennes, les talus des plates-formes sont adoucis de façon à assurer un profil topographique fondu comme l'illustre le schéma présenté ci-après.



La remise en état du parc s'attachera à conserver ce profil ou principe de modelé final. Toute rupture franche du profil topographique sera évitée.

5.9. GESTION DES DECHETS PRODUITS

Les déchets induits par la construction du parc sont :

- Des déchets d'emballages,
- Des ferrailles,
- Des plastiques,

Les déchets relatifs à l'exploitation du parc éolien sont très limités. Ils correspondent aux huiles et graisses usagées liées au fonctionnement des éoliennes.

D'une manière générale, les déchets produits lors de la construction du parc et lors de l'exploitation de ce dernier seront collectés, stockés et éliminés dans des conditions qui ne seront pas de nature à nuire aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement susvisé.

Toutes les dispositions seront prises afin de limiter les quantités de déchets produits, notamment en effectuant toutes les opérations de valorisation économiques possibles. Les diverses catégories de déchets seront collectées (mise en place de conteneurs au niveau de la zone de travaux) séparément puis valorisées ou éliminées dans des installations appropriées et conformes à la réglementation en vigueur.

La conformité des installations utilisées pour cette élimination sera vérifiée régulièrement (contrôle de leur arrêté d'autorisation).

Les déchets d'emballages seront envoyés obligatoirement en filière de valorisation par réemploi, recyclage ou valorisation énergétique.

De plus, tous les déchets dangereux seront évacués en assurant leur traçabilité via un bordereau réglementaire de suivi des déchets dangereux.

5.10. Demantelement de la centrale eolienne

• Contexte réglementaire lié à l'arrêt de l'exploitation du parc

Le décret numéro 2011-985 du 23 août 2011 pris pour l'application de l'article L. 553-3 du code de l'environnement paru au journal officiel de la République Française le 25 août 2011 et son arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent précisent la procédure à suivre relative aux opérations de démantèlement et de remise en état des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent prévues dans le code de l'environnement.

Lorsqu'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt un mois au moins avant celui-ci. Il est donné récépissé sans frais de cette notification indiquant les mesures prises ou prévus pour assurer les opérations listées ci-dessus.

Lorsque les travaux, prévus ou prescrits par le préfet, sont réalisés, l'exploitant en informe ce dernier. L'inspecteur des installations classées constate par procès-verbal la réalisation des travaux. Il transmet le procès-verbal au préfet qui en adresse un exemplaire à l'exploitant ainsi qu'au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme et au propriétaire du terrain.

Le pétitionnaire s'engage donc à provisionner un montant minimal, fixé par le décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 26 août 2011, pour chaque éolienne à démanteler, à savoir 50 000€ par éolienne soit un montant total de 150 000€ pour le présent parc éolien.

Opérations de remise en état prévues

Conformément aux textes réglementaires, le pétitionnaire réalisera lors de la fin de l'exploitation du parc éolien :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité y compris le « système de raccordement au réseau »,
- Démantèlement de la dalle en béton, 1m dans notre cas car l'ensemble des parcelles sont à usages agricoles.
- Evacuation des pales, du moyeu, de la tour et de la nacelle constituant chaque éolienne et des postes de transformation qui avait été placés à l'intérieur de ces dernières,
- Enlèvement des câbles électriques et Télécom liés au fonctionnement du parc et évacuation du sable présent dans les tranchées. Les tranchées seront remblayées.
- L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :
 - Sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante,
 - Sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable,
 - Sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas. Dans le cas du parc éolien de Keranflech qui impacte majoritairement des terrains à usage agricole, l'excavation des fondations se fera sur une profondeur d'1 m correspondant au démantèlement de la dalle de béton.

Dans le cas du parc éolien de Keranflech qui impacte majoritairement des terrains à usage agricole, l'excavation des fondations se fera sur une profondeur d'1 m correspondant au démantèlement de la dalle de béton. Soit environ 30% de la dalle en fonction du modèle d'éoliennes installés.

- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Afin de garantir un retour à un usage agricole des parcelles d'implantation du parc éolien (parcelles viticoles ou en friche, prairies et garrigues avec une végétation basse) les fondations des éoliennes (semelle en béton) seront démolies jusqu'à 1 mètre de profondeur.

Les pistes d'accès au parc et les aires de grutage sont renforcées avec des matériaux naturels compactés. Lors de l'arrêt de l'exploitation du parc éolien, en concertation avec la mairie, les propriétaires et exploitants agricoles, il pourra être choisi de conserver ces derniers en l'état afin de maintenir des aires de circulation de bonne qualité et/ou de décaper certains chemins ou aires de grutage afin d'enlever les graviers et géotextile mis en place en vue de leur retour en espace naturel.

L'ensemble des fouilles induites par le démantèlement du parc sera remblayé par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation et qui permettront la restitution des qualités agronomiques initiales des sols.

Les matériaux recyclables (bétons, granulats, aciers, cuivre, etc.) seront valorisés pour des raisons économiques et environnementales.

Les déchets de démolition et de démantèlement seront éliminés dans les filières autorisées et spécialisées pour chaque type de matériaux.

Revégétalisation et réaffectation des sols prévus

La revégétalisation du site sera effectuée à partir des données collectées lors de l'état initial tout en prenant compte de l'évolution des milieux (développement ou réduction de zones naturelles et des espaces agricoles) et de l'occupation des sols.

Une couche de terre végétale de 20 cm sera replacée sur les zones réaménagées. Un suivi écologique accompagnera cette phase de revégétalisation. Un retour à l'état initial des parcelles sera envisageable.

La remise en état du site sera suivie par un ingénieur écologue.

• Recyclage de la centrale éolienne

Les composants de l'éolienne seront recyclés après le démantèlement de la centrale éolienne. Il apparaît que 98% du poids des éléments constituant l'éolienne sont recyclables en bonne et due forme. La fibre de verre, qui représente moins de 2% du poids de l'éolienne, ne peut actuellement pas être recyclée. Elle entre dès lors dans un processus d'incinération avec récupération de chaleur. Les résidus sont ensuite déposés dans un centre d'enfouissement technique où elle est traitée en "classe 2" : déchets industriels non dangereux et déchets ménagers.

6. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Le décret n°2011-985 du 23 août 2011, pris pour l'application de l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, a pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation des garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes.

La législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation « prend en compte les capacités techniques et financières dont dispose le demandeur, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité ». Il convient de préciser que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités (grande homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale mais une hétérogénéité relative des acteurs économiques) qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières.

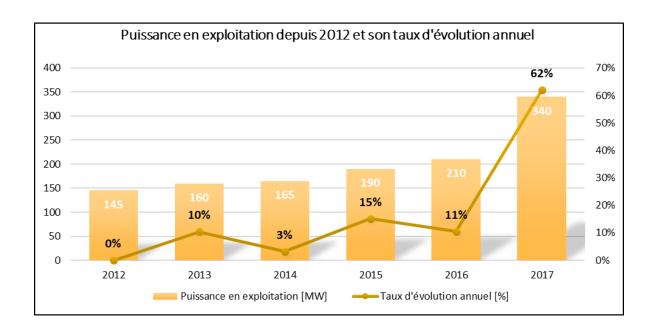
Par ailleurs, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières. Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance).

La mention des capacités techniques et financières sert à démontrer que l'exploitant, la société Parc Eolien de Keranflech (Groupe Valeco), possède les matériels, les compétences humaines et les moyens financiers pour faire fonctionner selon les règles de l'art, le parc éolien sur la commune de Bourbriac, objet du présent dossier.

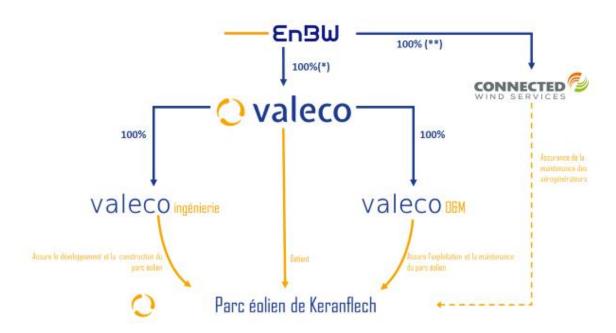
6.1. EXPERIENCE DU GROUPE VALECO

Le Groupe VALECO est spécialisé dans l'étude, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie (parcs éoliens, centrales solaires photovoltaïques, etc.) et dispose aujourd'hui d'une puissance installée de plus de 276 MW pour l'éolien et 56 MW pour les centrales photovoltaïques.

Le Groupe VALECO a mis en service plus de 300MW de parcs éoliens, soit 146 aérogénérateurs, depuis 2001, comprenant des éoliennes de 0,6 à 3,45MW de puissance unitaire, dont les plus anciennes ont été mises en service en 1999.



Le Groupe VALECO est une société montpelliéraine détenue à 100% par EnBW Energie Baden-Württemberg AG, troisième énergéticien allemand, et regroupe depuis de nombreuses années plusieurs sociétés d'exploitation d'unités de production d'énergie, chaque centrale disposant de sa propre structure exclusivement dédiée à l'exploitation et à la maintenance des installations, selon le diagramme présenté ci-après.



- (*) Au travers de sa holding EnBW France GmbH
- (**) Au travers de sa holding EnBW Wind Onshore Instandhaltungs GmbH

Parcs éoliens : Quelques références



Parc de TUCHAN

Département : Aude (11) Puissance électrique : 11,7 MW

18 éoliennes

Mise en service : 2001-2002-2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE

Département : Tarn (81), Aveyron (12)
Puissance électrique : 74 MW
31 éoliennes, 6 parcs
Mise en service : 2006-2008-2011





Parc de SAINT JEAN LACHALM

Département : Haute Loire (43) Puissance électrique : 18 MW

9 éoliennes

Mise en service : 2008



Département : Somme (80) Puissance électrique : 12 MW 4 éoliennes

Mise en service : 2014



Installations photovoltaïques au sol : Quelques références



Centrale Solaire de LUNEL Département : Hérault (34) Puissance électrique : 500 KWc Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA Département : Lot (46) Puissance électrique : 8 000 KWc Mise en service : Juin 2011





Centrale Solaire de CONDOM
Département : Gers (32)
Puissance électrique : 10 000 KWc
Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE Département du Tarn (81) Puissance électrique : 4 500 KWc Mise en service : Octobre 2013



6.2. CAPACITES TECHNIQUES

6.2.1. Operations d'exploitation (hors maintenance aerogenerateurs)

Le pétitionnaire, PARC EOLIEN DE KERANFLECH, a confié les opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs) à un exploitant délégué spécialisé dans les opérations de sites de production d'énergie.

Il s'agit ici de la société VALECO O&M qui a, par ailleurs, en charge l'exploitation de l'ensemble des centrales électriques du Groupe VALECO.

Les capacités techniques de VALECO O&M (filiale du Groupe VALECO) sont principalement justifiées par son expérience acquise et son savoir-faire démontré dans les domaines de la production d'énergie.

L'ensemble des salariés de VALECO O&M (techniciens et ingénieurs) est spécialement formé à l'exploitation et à la maintenance des aérogénérateurs et suivent régulièrement des formations de remise à niveau. Ils possèdent les habilitations suivantes : au travail en suspension sur éolienne, aux travaux sur du matériel électrique de tension 20 kV, de haute tension HTA et basse tension BT, aux consignations BC/HC.

Les équipes du service de VALECO O&M interviennent tout au long de l'année sur la totalité des unités de production électrique du Groupe VALECO.

Elles sont notamment chargées de :

- veiller au bon déroulement des vérifications de maintenance,
- garantir le bon état des équipements en vue de leur pérennité et de leur bonne production,
- vérifier les bonnes performances de l'installation et à en faire état par des rapports mensuels,
- assurer le suivi de production 24 h / 24 h ainsi que la vente de l'énergie produite,
- programmer et réaliser les actions de maintenance préventives des équipements,
- répondre aux alarmes de défaut de l'installation et accomplir la maintenance corrective,
- veiller au bon état du terrain notamment son enherbement et débroussaillage.

VALECO O&M assure un suivi permanent en ayant recours à l'astreinte de certains salariés. Les équipements de suivi permettent un relevé en temps réel de chacune des machines des parcs et de chaque poste électrique qui lui sont raccordés, tout en permettant de procéder à tout moment à des manœuvres télécommandées. Il permet ainsi de renforcer la sécurité des installations, d'améliorer les délais d'intervention, d'analyser les données machines afin de prévoir des actions de maintenance correctives ou préventives.

En complément les actifs éoliens et photovoltaïques du Groupe VALECO seront raccordés au Centre d'exploitation de Barhöft (Allemagne) où des équipes de conduite veillent 24h/24 et 7j/7 sur les conditions d'exploitation et déclenchent, le cas échéant, en liaison avec leurs collègues en France, les actions correctives nécessaires.



Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft

6.2.2. Operations de maintenance aerogenerateurs

Durant la période de garantie, les opérations de maintenance sur les aérogénérateurs seront confiées au fabricant qui conçoit, produit et installe ses machines.

A l'issue de cette période et selon le cadre technique, la maintenance des éoliennes sera confiée pour une période complémentaire :

- Au constructeur des machines ou,
- À la filiale de maintenance du Groupe EnBW : CONNECTED WIND SERVICES (CWS)

Le Groupe VALECO peut s'appuyer sur le savoir-faire de CONNECTED WIND SERVICES, opérateur de maintenance du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG afin de réaliser des opérations de maintenance indépendamment du constructeur de l'aérogénérateur installé.

En tant que prestataire de maintenance, actif à l'international et cumulant plus de 30 années d'expérience, CWS a pour objectif d'offrir grâce à son indépendance et grâce à son expertise, des prestations adaptées aux enjeux techniques des exploitants de parcs éoliens. CWS est présent en France et a été sélectionné par un constructeur d'éoliennes de premier plan pour la maintenance intégrale de son parc de machines à installer en France.

Si la technologie des turbines est relativement complexe, elle est maîtrisée par les équipes de CWS qui assurent la maintenance de ce type de machines au quotidien pendant la phase d'exploitation de la centrale.

Le pétitionnaire peut donc justifier des capacités techniques disponibles en interne ou grâce à ses cocontractants.

La réalisation des opérations de maintenance grâce aux compétences internes du Groupe EnBW permet en sus de garantir une maintenance flexible et optimisée vis-à-vis des conditions d'exploitation et de pérenniser la maintenance indépendamment du constructeur.

Afin de garantir des prestations de services rapides, les techniciens peuvent à tout moment, accéder à tous les documents et bases de données techniques spécifiques à l'éolienne, grâce à une connexion à distance. De même, ils peuvent accéder à toutes les éoliennes en service à partir du système de surveillance à distance SCADA.

Les messages de défauts sont transmis à une centrale où est déterminé automatiquement quelle équipe de service se trouve la plus proche de l'éolienne en question.

Pour garantir une maintenance efficace des éoliennes, les défauts doivent acquittés le plus rapidement possible. La condition préalable essentielle, outre la fiabilité des éoliennes, est une bonne gestion des pièces de rechange. Ainsi, pour fournir rapidement et efficacement les matériaux de tous les centres de Service-maintenance, le prestataire de maintenance prend les mesures suivantes :

- Utilisation de composants compatibles,
- Stockage des matériaux et composants standards,
- Réparation,
- Recyclage.

L'ensemble des ressources humaines et techniques du Groupe VALECO (dont VALECO Ingénierie et VALECO O&M) ou du constructeur permettra à la société PARC EOLIEN DE KERANFLECH de réaliser une exploitation du parc éolien répondant à l'ensemble des exigences réglementaires, conformément aux termes contractuels prévus entre ces deux sociétés.

6.2.3. Descriptions des operations d'exploitation maintenance

Avant la mise en service industrielle du Parc éolien de Keranflech, puis suivant une périodicité annuelle, l'exploitant réalisera des **essais** permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements. Ces essais comprennent :

- Un arrêt,
- Un arrêt d'urgence,
- Un arrêt depuis un régime de survitesse ou une simulation de ce régime.

Un **système de surveillance** complet garantit la sécurité de l'éolienne. Toutes les fonctions pertinentes pour la sécurité (par exemple : vitesse du rotor, températures, charges, vibrations) sont surveillées par un système électronique et, en plus, là où cela est requis, par l'intervention à un niveau hiérarchique supérieur de capteurs mécaniques. L'éolienne est immédiatement arrêtée si l'un des capteurs détecte une anomalie sérieuse.

Outres les dispositifs de sécurités intégrés aux éoliennes, les opérations de maintenance suivantes contribueront à réduire le risque :

• maintenance et inspections périodiques sur les éoliennes :

- Maintenance des 300 heures : la première maintenance après la mise en service a lieu après 300 heures
- o Inspection visuelle : une fois par an
- o Graissage d'entretien : une fois par an
- Maintenance électrique : une fois par an
- o Maintenance mécanique : une fois par an

lors des inspections visuelles, vérification de l'éolienne. Points particuliers de vigilance :

- o Corrosion
- o Dommages mécaniques (par ex. fissures, déformation, écaillage, câbles usés)
- Fuites (huile, eau)
- Unités incomplètes
- Encrassements / corps étrangers

maintenance mécanique :

- o Panneaux d'avertissement
- Pied du mât / local des armoires électriques
- Fondations
- Mât : échelle de secours, ascenseurs de service, plate-forme et accessoires, chemin et fixation de câbles, assemblages à vis
- Nacelle: treuil à chaîne, extincteurs et trousse de secours, système de ventilation, câbles, trappes, support principal, arbre de moyeu, transmissions d'orientation, contrôle d'orientation (« yaw »), couronne d'orientation, entrefer du générateur, groupe hydraulique, frein électromécanique, dispositif de blocage du rotor, assemblages à vis, ...
- Tête du rotor: rotor, câbles et lignes, générateur, moyeu du rotor et adaptateur de pale, engrenage de réglage des pales (« pitch »), système de graissage centralisé, vis des pales du rotor, pales de rotor,
- Système parafoudre,
- o Anémomètre.

Les équipes de maintenance de la journée interviennent sur les anomalies et avaries techniques. Il s'agit de maintenance corrective. Elles assurent aussi la pérennité des machines (remplacement de pièces, mise à jour des logiciels, etc.). On parle alors de maintenance préventive.

Le fonctionnement des éoliennes ne se limitant pas aux heures ouvrées, le maintenancier a le devoir de mettre à disposition une astreinte nuit et week-ends/jours fériés chargée veiller au bon fonctionnement des installations.

Trois mois, puis un an après la mise en service industrielle, puis suivant une périodicité qui n'excédera pas trois ans, l'exploitant procèdera à un **contrôle de l'aérogénérateur** (contrôle des brides de mât, de la fixation des pales et contrôle visuel du mât). Tous les ans, l'exploitant procédera également à un contrôle des systèmes instrumentés de sécurité. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées.

Les installations électriques extérieures et intérieures à l'aérogénérateur sont entretenues en bon état et sont contrôlées avant la mise en service industrielle puis à une fréquence annuelle, après leur installation par une personne du service maintenance de l'exploitant.

Le contenu des rapports relatifs auxdites vérification sont tenus à disposition de l'administration.

De manière générale, l'exploitant dispose d'un manuel d'entretien de l'installation dans lequel sont précisés la nature et les fréquences des opérations d'entretien. Il tient également à jour pour chaque installation un registre dans lequel sont consignées les opérations de maintenance ou d'entretien et leur nature, les défaillances constatées et les opérations correctives engagées.

Le **rôle de l'exploitant** est de superviser le bon fonctionnement des installations de manière plus globalisée. En lien avec le maintenancier, il identifie les points d'amélioration de l'efficacité des moyens de production.

C'est son rôle que de permettre l'accès au parc éolien mais également d'en prévenir les risques éventuels (habilitations, sensibilisation du public, etc.).

Le **contrôle des équipements** de sécurité intrinsèques aux éoliennes est confié à un prestataire type bureau de contrôle.

Le maintenancier comme l'exploitant peut **surveiller à distance** l'état de l'installation de production, ce grâce à un logiciel de supervision type SCADA. Le SCADA permet le pilotage des éoliennes de manière tout à fait indépendante. Il collecte les données de production qui seront utilisées par les protagonistes pour améliorer le rendement des moyens de production.

Cet appareil a également pour fonction d'alerter les équipes d'astreinte de la maintenance lors d'un incident ou d'un dysfonctionnement quelconque.

6.3. CAPACITES FINANCIERES

La société Parc Eolien de Keranflech a été créée pour le projet éolien objet de la présente demande. Cette société de projet n'a pas de personnel mais est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation (Valeco O&M) et la maintenance du parc. Cette société ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de ses actionnaires qui apporteront les fonds propres destinés au financement de l'opération.

Par ailleurs, ce dernier étant conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet, elle ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire.

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a validé le fait que la preuve de la capacité financière de l'exploitant doit se faire sur l'économie générale du projet.

Le pétitionnaire de la présente demande démontre sa capacité financière en présentant les éléments financiers relatifs à son projet :

le montant de l'investissement est estimé à 11 970 000 €.
 Il convient de préciser que la totalité de l'investissement sera réalisée avant la mise en service de l'installation.

Le Groupe EnBW souhaite financer ce projet intégralement par l'apport de fond propres dans le cadre d'un financement dit « Corporate » c'est-à-dire sans faire appel à un financement bancaire à l'échelle du projet.

Pour le financement de ces investissements, le Groupe EnBW a un accès flexible à diverses sources de financement parmi lesquelles⁵ :

- Programme de financement par émission de dette : 7 Md€ dont 500 M€ levés dans le cadre d'un financement vert (4,3 Md€ disponibles)
- Emission d'obligations hybrides à hauteur de 3 Md€ dont 1 Md€ d'obligations vertes
- Programme de papier commercial à hauteur de 2 Md€ (1,4 Md€ disponibles)
- Ligne de crédit syndiquée à hauteur de 1,5 Md€ (intégralement disponible)
- Lignes de crédit bilatérales à hauteur de 921 M€

La politique financière saine et prévoyante du Groupe EnBW a permis de maintenir des notations de catégorie A par les trois principales agences de notations :

- Moody's Investors Services : A3 / Négatif (14 Juin 2019)
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable (26 Juillet 2019)
- Fitch Ratings: A- / Stable (28 Septembre 2018)

-

⁵ À fin Juin 2019

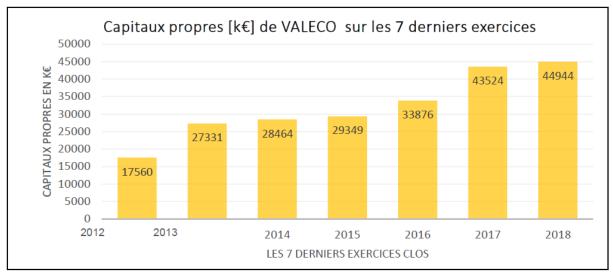
Le **plan d'affaires prévisionnel** sur une durée d'exploitation de 20 ans indiquant les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie, les charges et produits d'exploitation est présenté en *Annexe 2*.

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente en <u>Annexe 4</u> la lettre d'engagement du Groupe EnBW de procéder à l'investissement présenté ci-dessus.

Les principaux résultats financiers de VALECO SAS sont présentés dans le tableau et le graphique cidessous :

Année	Chiffres d'affaires	Chiffres d'affaires éoliens	Résultat de l'exercice
2016	33 366 000 €	13 261 000 €	5 560 000 €
2017	49 738 000 €	21 430 000 €	11 611 000 €
2018	51 303 000 €	24 321 000 €	4 072 000 €

Résultats financiers de VALECO SAS (source : VALECO, 2019)



Capitaux propres de VALECO sur les 7 dernières annés (source : VALECO, 2019)

Le pétitionnaire présente en <u>Annexe 7</u> les bilans comptables des 3 dernières années de la société mère, VALECO SAS ainsi que les principales données financières du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG (le rapport annuel 2018 complet est téléchargeable sur le site internet de la société : https://www.enbw.com/integrated-annual-report-2018/further-information/download-center/)

6.4. GARANTIES FINANCIERES

La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de l'article L. 516-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues dans le code de l'environnement.

La remise en état et la constitution des garanties financières sont prévues par les dispositions du décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 26 août 2011.

• Méthode de calcul

Le calcul s'effectue par période annuelle. Le montant initial de la garantie financière et l'indice utilisé pour calculer le montant de cette garantie sera fixé par l'arrêté d'autorisation préfectoral. Le montant des garanties financières est calculé conformément à l'annexe I de l'arrêté du 23 août 2011.

La formule de calcul du montant des garanties financières pour les parcs éoliens est la suivante :

$$M = N \times C_U$$

Où:

- **N** est le nombre d'installations de production d'énergie (c'est-à-dire de mâts)
- **C**_U est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démontage d'une éolienne. Ce coût est fixé à 50 000 euros.

Le calcul du montant des garanties financières pour le parc éolien de Keranflech, comprenant 3 éoliennes, est estimé, via la formule précédente, à 150 000€.

Chaque année l'exploitant réactualisera le montant de la garantie financière, par l'application de la formule suivante :

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0}\right)$$

Où:

- M_n est le montant exigible à l'année n
- M est le montant obtenu par application de la formule : M = N x C_U
- Index_n est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie
- Index₀ est l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2012
- TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie

TVA₀ est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2012.

La société Parc éolien de Keranflech, atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par celui du 6 novembre 2014, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de :

- La constitution d'une garantie financière effectuée auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC;
- D'un montant de 50 000 € par éolienne soit un total de 150 000€;
- Dès lors de l'obtention de l'Autorisation Environnementale Unique ;
- De l'envoie d'une copie de la garantie financière à la préfecture et à l'inspecteur des installations classées, dans le délai de 8 (huit) mois avant la mise en service.

Si le projet éolien de Keranflech est autorisé, le montant des garanties financières sera actualisé au jour de la décision d'autorisation du Préfet selon la formule de l'Annexe II de l'arrêté du 26 aout 2011.

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente en <u>Annexes 5 et 6</u> les documents suivants :

- la lettre d'intérêt de l'organisme bancaire de la Caisse d'Epargne CEPAC de procéder à la mise en place des garanties financières pour les projets éoliens du Groupe VALECO ;
- la lettre d'intention du gérant de Parc éolien de Keranflech d'établir les garanties financières auprès d'un organisme bancaire (Caisse d'Epargne CEPAC).

7. ANNEXES

Annexe 1: K-BIS de la societe Parc Eolien DE Keranflech 7.1.

Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE 34070 MONTPELLIER

N° de gestion 2018B00309

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 22 juillet 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

835 089 640 R.C.S. Montpellier Immatriculation au RCS, numéro

Date d'immatriculation 31/01/2018

PARC EOLIEN DE KERANFLECH Dénomination ou raison sociale

Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)

Capital social 500,00 Euros

Adresse du siège 188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la gestion administrative et financière et à l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable Activités principales

Durée de la personne morale Jusqu'au 30/01/2117 Date de clôture de l'exercice social 31 décembre Date de clôture du 1er exercice social 31/12/2018

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Nom, prénoms APPY Sébastien, Lucien, Louis Le 22/01/1978 à Aix-en-Provence (13) Date et lieu de naissance

Nationalité Française

Domicile personnel 10 rue Docteur Ombras 34660 Cournonterral

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier Activité(s) exercée(s) Production d'électricité d'origine renouvelable

Date de commencement d'activité 17/01/2018 Origine du fonds ou de l'activité

Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Montpellier - 22/07/2019 - 11:16:59

page 1/1

7.2. ANNEXE 2 : PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	3	8,55	1 963	1 400 000	11 970 000

Tarif éolien (€/MWh)	74
Coefficient L (Indice inflation électricité)	1,00%
Taux d'emprunt de la société à EnBW	3,50%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%

Compte d'exploitation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041
-1.44																						
Chiffre d'affaires		620 995	1 254 410	1 266 954	1 279 624	1 292 420	1 305 344	1 318 398	1 331 581	1 344 897	1 358 346	1 371 930	1 385 649	1 399 506	1 413 501	1 427 636	1 398 613	1 382 421	1 410 070	1 438 271	1 467 037	748 189
Charges d'exploitation		-168 863	-345 493	-353 439	-361 568	-369 884	-378 392	-387 095	-395 998	-405 106	-414 423	-423 955	-433 706	-443 681	-453 886	-464 325	-475 004	-485 930	-497 106	-508 539	-520 236	-266 101
dt frais de maintenance		-101 318	-207 296	-212 063	-216 941	-221 931	-227 035	-232 257	-237 599	-243 063	-248 654	-254 373	-260 223	-266 209	-272 331	-278 595	-285 003	-291 558	-298 264	-305 124	-312 141	-159 660
dt autres charges d'exploitation		-67 545	-138 197	-141 376	-144 627	-147 954	-151 357	-154 838	-158 399	-162 042	-165 769	-169 582	-173 482	-177 472	-181 554	-185 730	-190 002	-194 372	-198 842	-203 416	-208 094	-106 440
Montant des impôts et taxes hors IS		-52 414	-84 746	-84 807	-84 869	-84 931	-84 996	-85 061	-85 127	-85 195	-85 264	-85 334	-85 406	-85 478	-85 553	-85 628	-85 474	-85 389	-85 534	-85 685	-85 842	-82 719
Excédent brut d'exploitation		399 719	824 171	828 708	833 187	837 604	841 957	846 242	850 457	854 597	858 659	862 641	866 538	870 346	874 062	877 682	838 135	811 103	827 429	844 046	860 959	399 369
Dotations aux amortissements		-399 000	-798 000	-798 000	-798 000	-798 000	-798 000	-798 000	-798 000	-798 000	-798 000	-798 000	-798 000	-798 000	-798 000	-798 000	-399 000	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement		-5 283	-10 567	-10 567	-10 567	-10 567	-10 567	-10 567	-10 567	-10 567	-10 567	-10 567	-10 567	-10 567	-10 567	-10 567	-5 283	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation		-4 565	15 604	20 142	24 620	29 038	33 390	37 676	41 890	46 030	50 093	54 074	57 971	61 779	65 496	69 116	433 852	811 103	827 429	844 046	860 959	399 369
Résultat financier		-167 580	-322 200	-304 412	-285 996	-266 929	-247 190	-226 754	-205 596	-183 691	-161 013	-137 534	-113 226	-88 059	-62 005	-35 030	-7 103	0	0	0	0	0
Résultat courant avant IS		-172 145	-306 595	-284 270	-261 375	-237 892	-213 800	-189 078	-163 706	-137 661	-110 920	-83 459	-55 255	-26 280	3 491	34 085	426 749	811 103	827 429	844 046	860 959	399 369
Montant de l'impôt sur les sociétés		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net après impôt		-172 145	-306 595	-284 270	-261 375	-237 892	-213 800	-189 078	-163 706	-137 661	-110 920	-83 459	-55 255	-26 280	3 491	34 085	426 749	811 103	827 429	844 046	860 959	399 369
Capacité d'autofinancement		232 139	501 971	524 297	547 191	570 675	594 767	619 489	644 861	670 906	697 647	725 107	753 312	782 287	812 058	842 652	831 032	811 103	827 429	844 046	860 959	399 369
Flux de remboursement de dette		-245 431	-503 821	-521 609	-540 025	-559 092	-578 831	-599 268	-620 425	-642 330	-665 009	-688 488	-712 795	-737 962	-764 016	-790 991	-405 907	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible		-13 292	-1 850	2 687	7 166	11 583	15 936	20 221	24 436	28 576	32 638	36 620	40 517	44 325	48 041	51 661	425 125	811 103	827 429	844 046	860 959	399 369

7.3. Annexe 3: Lettres d'engagement technique relatives aux ouvrages et reseaux d'interconnexion electrique entre les eoliennes et le poste de livraison



Lettre d'attestation sur les autorisations des propriétaires des terrains et de leurs ayants droit sur lesquels sont implantés le réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison.

> Parc Eolien de Keranflech Commune de Bourbriac (22)

Je soussigné, Sébastien APPY, agissant en qualité de Gérant de la SARL Parc Eolien de Keranflech domiciliée au

188 rue Maurice Béjart
CS 57392 - 34184 MONTPELLIER
Laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier
Sous le numéro 835 089 640
Immatriculée depuis le 31/01/2018

Déclare avoir toutes les autorisations nécessaires auprès des propriétaires des terrains et de leurs ayants droit sur lesquels sont implantés le réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison.

Montpellier, le 05/06/2020

Sébastien APPY Gérant



Lettre d'engagement à fournir le plan détaillé définitif du réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison avant sa construction.

> Parc Eolien de Keranflech Commune de Bourbriac (22)

Je soussigné, Sébastien APPY, agissant en qualité de Gérant de la SARL Parc Eolien de Keranflech domiciliée au

188 rue Maurice Béjart
CS 57392 - 34184 MONTPELLIER
Laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier
Sous le numéro 835 089 640
Immatriculée depuis le 31/01/2018

M'engage à fournir le plan détaillé définitif du réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison avant sa construction.

Montpellier, le 05/06/2020

Sébastien APPY Gérant



Lettre d'engagement à faire enregistrer dans un système d'information géographique les informations permettant d'identifier les ouvrages d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison.

Parc Eolien de Keranflech Commune de Bourbriac (22)

Je soussigné, Sébastien APPY, agissant en qualité de Gérant de la SARL Parc Eolien de Keranflech domiciliée au

188 rue Maurice Béjart
CS 57392 - 34184 MONTPELLIER
Laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier
Sous le numéro 835 089 640
Immatriculée depuis le 31/01/2018

M'engage à faire enregistrer dans un système d'information géographique les informations permettant d'identifier les ouvrages d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison.

Montpellier, le 05/06/2020

Sébastien APPY Gérant



Lettre d'engagement à faire appliquer un contrôle technique sur les ouvrages d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison.

Parc Eolien de Keranflech Commune de Bourbriac (22)

Je soussigné, Sébastien APPY, agissant en qualité de Gérant de la SARL Parc Eolien de Keranflech domiciliée au

188 rue Maurice Béjart
CS 57392 - 34184 MONTPELLIER
laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier
Sous le numéro 835 089 640
Immatriculée depuis le 31/01/2018

M'engage, conformément à l'article 13 décret 2011-1697, à faire appliquer un contrôle technique sur les ouvrages d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison.

Montpellier, le 05/06/2020

Sébastien APPY Gérant

7.4. Annexe 4: Lettre d'engagement du financement du projet

EnBW Energie Baden-Württemberg AG

En8W Energie Baden-Württemberg AG : 76180 Kartsruhe : Allemagne

Parc éolien de Keranflech A l'attention de la Direction 188 Rue Maurice Béjart CS 57392 34184 Montpellier Cedex 4 France



Durtacher Allee 93 76131 Karlsruhe Allemagne Téléphone +49 721 63-06 Fax +49 721 63-12725 www.enbw.fr

Financement du projet éolien de Keranflech

27 Juillet 2020

Madame, Monsieur,

La Société Parc éolien de Keranflech, société à responsabilité limitée, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro SIREN 835 089 640 au capital social de 500 EUR que vous représentez porte le projet éolien de Keranflech.

Cette Société est détenue à 100% par le Groupe Valeco et a été créé aux fins du développement, de la réalisation et de l'exploitation de ce projet de parc éolien.

Le Groupe Valeco est un producteur d'énergie renouvelable depuis 1999 et développe, construit et exploite des installations de production d'électricité d'origine renouvelable. Depuis Juin 2019, Valeco fait partie du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG.

EnBW est le troisième énergéticien allemand détenu à plus de 95% par des acteurs publics du Bade-Wurtemberg parmi lesquels le Land, des communautés de communes, des municipalités ou leurs régies. Le Groupe EnBW emploie environ 21.000 collaborateurs et a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 20,6 milliards d'euros.

EnBW s'est fixé l'ambition de faire des énergies renouvelables un des principaux vecteurs de croissance dans le cadre de la transition énergétique en allouant à celles-ci près de 58% de l'investissement total du Groupe d'ici à 2021.

Le projet de parc que la société Parc éolien de Keranflech SARL porte, représente pour Energie Baden-Württemberg AG l'opportunité de concrétiser cette stratégie par le développement et la mise en service de nouvelles capacités de production renouvelables en France.

Siège social: Karlsruhe Registre du commerce de Mannheim N° HRB 107956 N° fiscal intracom. DE B12 334 050

Président du Conseil de Surveillance :

Directoire : Dr. Frank Mastiaux (Président) Thomas Kusterer Colette Rückert-Hennen Dr. Hans-Josef Zimmer

1/2

EnBW Energie Baden-Württemberg AG



Nous vous confirmons par la présente notre intention de financer la totalité de l'investissement relatif au projet Parc éolien de Keranflech, soit un investissement à hauteur d'un montant de 11 970 000 euros.

EnBW réalisera l'investissement au moyen d'un financement de groupe donc sans un financement bancaire spécifique au projet. Notre Groupe dispose d'un excellent accès aux marchés financiers internationaux et entretient des relations d'affaires de longue date avec des établissements financiers de premier plan. Ceci permet à EnBW de disposer à tout moment du financement pour l'investissement à venir.

Grâce à une stratégie financière saine et prévoyante et à un modèle économique pérenne, EnBW a obtenu de la part des trois agences de notation internationalement reconnues les notations supérieures suivantes :

- Moody's Investors Services : A3 / Négatif (14 Juin 2019)
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable [26 Juillet 2019]
- Fitch Ratings : A- / Stable [28 Septembre 2018]

L'investissement sera soumis à l'approbation préalable des instances décisionnelles du Groupe, une fois les autorisations administratives obtenues.

Au vu de la qualité des projets développés et des échanges permanents entre les équipes Valeco et EnBW, nous avons toutes les raisons de penser que ce projet sera en phase avec les attentes techniques et financières du Groupe.

Nous vous prions, Monsieur, Madame, de bien vouloir accepter l'expression de nos sentiments distingués.

i, V, Ingo-Peter Voigt

Senior Vice President Finance, M&A and Investor Relations EnBW Energie Baden-Württemberg AG i. V. Markus Pfäffle

Director Bank-/Project Finance EnBW Energie Baden-Württemberg AG

2/2

7.5. Annexe 5: Lettre d'interet de la Caisse d'Epargne CEPAC



GROUPE VALECO A l'attention de M. DAUMARD François, Président 188 Rue Maurice Béjart 34184 Montpellier

Objet : Lettre d'intérêt

Marseille, le 7 Novembre 2019

Monsieur Daumard,

Financier de référence des projets ENR des territoires, la Caisse d'Epargne CEPAC tient à vous souligner tout l'intérêt qu'elle porte à sa relation historique avec le Groupe VALECO débutée en 2016, désormais membre du groupe ENBW, acteur de référence du marché de l'électricité européen.

Dans cette continuité, nous demeurons prêts à étudier vos projets éoliens ou photovoltaïques pour tout ou partie de leur financement bancaires, sous réserve de l'ensemble des dues diligences usuelles et, comme il se doit, de l'éventuel accord de nos comités de crédit. Nous sommes par ailleurs prêts à étudier la mise en place de garanties financières de démantèlement et de remise en état de site conformément au décret et l'arrêté des 23 et 26 Août 2011, soit un montant de 50 000€ par éolienne.

Ces financements et garanties s'inscriraient dans le prolongement de la relation partenariale entre la Caisse d'Epargne CEPAC et VALECO, engagée au travers du financement de projets emblématiques, notamment éoliens, portant sur des portefeuilles de projets de plusieurs centaines de millions d'EUR en valeur d'investissements cumulés et de plusieurs centaines de MW en puissance cumulée.

Sur la base des informations à notre disposition à ce jour, nous sommes tout à fait convaincus dans la capacité de VALECO à développer et financer des projets d'envergure de ce type, en France comme à l'international, tout en respectant ses engagements financiers et commerciaux.

Depuis notre entrée en relation, nous avons ainsi pu noter le sérieux et le professionnalisme mis en œuvre dans la réalisation de vos projets. Nous vous souhaitons ainsi le meilleur succès dans vos futures réalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Daumard, l'expression de mes salutations distinguées,

Bien cordialement,

Amaury SCHOENAUER

Directeur des Financements Structurés

7.6. Annexe 6: Lettre d'intention de constitution des garanties financières



Lettre d'intention de constitution des garanties financières PE DE KERANFLECH Communes de Bourbriac (22)

Je soussigné, Sébastien APPY, agissant en qualité de Gérant de la SARL PE DE KERABNFLECH domiciliée au

188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier sous le numéro 853 089 640 immatriculée depuis le 31/01/2018

atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement modifié par l'arrêté du 22 juin 2020, de :

- l'intention de la société PE DE KERANFLECH de constituer une garantie financière auprès de la caisse d'Epargne CEPAC,
- ✓ d'un montant de 50 000 € par éolienne soit un total de 150 000€
- ✓ avant la mise en service de l'installation.

Fait à Montpellier, le 27/07/2020

Sébastien APPY Gérant

PE DE KERANFLECH 188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER – France Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05

7.7. ANNEXE 7: BILANS COMPTABLES VALECO SAS

LIASSES FISCALES ET COMPTES CONSOLIDES 2016, 2017, 2018

	3)	Formulaire obligato ut. 223 du Code général	ire des impôts)	2160 BTP	erte agailté a raientite L'ERTOIRE PRANÇAISE			065-SD 017)
Direction	Générale	des Finances Pu	bliques IMP	OT SU	R LES S	SOCIETES	Timbre à date d	u service
Exercice of Déclaratio	n souscrite p 70us êtes l'er	ntreprise soumise	si vous	épôt de la déc êtes une entre	prise désignée	Régime simp lifié d'imp o Si option pour le régim art. 209-0 B (entrepris ar p ay s n°2258-SD (arti p our le dép ôt de la décla p ay s p ar p ay s n°2258, i	ne optionnel de taxati ses de transport marit icle 223-I-1 quinquie iration pays par pay	ime) s C du CGI) s n°2258-SD
Exercice of Déclaratio Déclaratio Si v Adresse d où doit déposée déclarat	être cette	-	ois TPELLIER CEDE	X4		différent e de l'ac	rant (quand celle-ci e dresse du destinataire) social si elle est différ sement :	et/ou
A IDENT	IFICATION	SAS VALEO 188 RUEMA	URICE BEJART					
Identifica destina		34080 MO NI	PELLIER					
oertés, n		Insp. IFU	N° dossier	OF THE RESERVE OF THE PERSON O	94600031 N° Siret	B ACTIV	/ITE	
Identifica dest in a dest in a Préciser évent l'ancienne adi de changemen	esse en cas					GESTION I	cées (souligner l'acti DE FONDS changé d'activité, cocl	
REGIMI	E FISCA	L DES GRO	OUPES					
		sous le régime de roup e de la socié	The state of the s	tés, doivent de 011020		claration endeux exempla	eires. (Article 223 A	à U du CGI)
男 - Pour les s	ociétés filiale SAS	es, désignation, ac VALECO	lresse du lieu d'imp	osition et n°	d' identification	n de la société mère. SIE MONTPELLIER 1		
- Date d'ent	100000 NO	587-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00	4 6 0 0 0 3	2 1		34181 MONTPELLIE	R CEDEX 1	
			S ELEMENT		NOITIZE	(of nation)		
1 Résulta	1 1000 1000	Bénéfice imposable		Bénéfice ir		(ci.notice)	Déficit	
1,35 et 3		au taux de 33,1/3 % Plus-values à long	8 839 180	au taux de	15% et/ou 28%	du ession et de la sous-concession	(report de la ligne XC 2058A ou 372 du 2033B)
2 Plus-val	ues	terme imposables au taux de 15%		Rest	de brevets	au taux de 15% (ligne 17 du tableau (sous déduction du mon	u n° 2059-A ou 591 du 2033-C stant imposé à 15% du cadre 1	0
Plus-values à terme imposabl taux de	es au	Au in x	tres plus-values oosables au taux de 19%		Plus-values terme impo aux taux o	sables 4 738 729	Plus-values exonérées art.238 quindecies	
			ment en faveur o pas être retranchés des			u implantées en zones	d'entreprises ou z	ones franches
	es nouvelles art es nouvelles art			Jeunes entreprise s d'activité art.44		Zones franches urbaines Autres dispositifs	Pôle de compét Zone de restruct	
	'investissemen	_	Bénéfice ou déficit exon		quaterucies	_	la défense art 44	
immobilie	rs cotées	_ (indiquer + ou - selon le -mer dans le secteur	e cas)	Lauret on W	releva	nt du taux à 15% ent social, art. 244 quater	v —
			de la déclaration 2065	Les	crédits d'impôt inc	dans le secteur du logens diqués aux 1 et 2 ci-dess ous ne reprise (66,66 %).		
1 Au titre des Impôt déi à ver	revenus mobil	liers de source frança	nise ou étrangère, ayar	nt donné lieu à la	délivrance d'un ce	ertificat de crédit d'impôt		
2 Au titre des	revenus auxqu	iels est attaché, en ver		scale conclue ave	ec un Etat étranger	r, un territoire ou une collectiv	sité territoriale	
II - 1			R LES REVENUS		(cf. notice)		Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	
l'appli catio	on de la ma	ement déposer v joration de 0,2% le site www.imp	pré vue par l'arti	n°2065 par vo icle 1738 du c	oie dématérial code général d	lisée . Le non respect d les impôt. Vous trouver	e cette obligation e	st sanctionné par
Nom, adre	onnel de l'e	ventionné one, télécopie : xpertise compta	ble: Cabinet MEN	ON Frédéric		95 RUE MAURICE BEJART 4080 MONTPELLIER		0499614040
200200000	ément du C	GA L				MONTPELLIER Signature et qualité du déclarant MGAYERIK		
				MININGERE	N PEROTOMIA	M OA I EMK	FRESID	1411

			UR LES A DECLAR			N°	2065 Bis-SD (2017)
Désignation de l'entreprise SAS VALECO			lir que sur les exen				
et date de clôture de l'exercice SAS VALICO							
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIO AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DIS	NS ET PA	ARTS SO	OCIALES,				
Montant global brut des distributions correspondant aux intér dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociale		Pay	y ées par la ciét é elle-même		(a)		1 000 000
dividendes revenus et autres produits des actions et parts sociale payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	s	Pay	y ées par un établi service des titres	issement chargé	(b)		
2. Montant des distributions correspondant à des rémmérations one désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	u avantages				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interpose	actionnaire es	ès			(d)		
4. Montant des distributions autres que celles visées					(e)		
en (a),(b),(c) et (d) ci-des sus					(f)	:	
(A préciser par nature					(g) (h)		
sur les lignes e à h) 5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(i)		1 000 000
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(i)		1 000 000
7. Montant des revenus répartis					total (a à h)		1 000 000
G REMUNERATIONS NETTES V	ERSE	ES AL	JX MEMBR	ES DE CE	RTAINES S	SOCIETES	
	Pour les SARL	S	Sommes versées, au co associé, gérant ou no	on, désigné col. 1, à ti	tre de traitements, ém	oluments, indemnités	, rembourse-
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ;	Nombre de parts sociales apparte- nant à	Année au cours de		es de frais ou autres re	emunerations de ses to Aontant des sommes v	ersées :	
 SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants o 	chaque as-	laquelle le verse-	à titre de traitements émoluments	à titre de frais d de mission et	e représentation, de déplacement	autres que ceur	professionnels x visés dans les es 5 et 6
coparticipants	toute pro- priéte ou en usufruit	ét é effec- tué	et indennités proprement dits	Indemnités forfaitaires	Rembour- sements	Indemnités forfaitaires	Rembour- sements
	2		4	, ,	6		8
	1						
	1						
							2
		<u> </u>					
	_						
	+	<u> </u>					
	-						
	1			3 3			
	-						
	+-	 					
	-						
	+-	 					
	-						
		\vdash					
	1						
	1						

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impô	ts) A	IMPOT SUR LES SOCIETES ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065	N° 2065 Bis-SD (SUITE) (2017)
		(A ne remp lir que sur les exemp laires "en continu")	
Désignation de l'entrepr			
et Date de clôture de l'e	xercice 31122016		
H DIVERS	NOM ET ADRESSE DU P	ROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
	ADRESSES DES AUT RES	ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, join dre un état du m	ême modèle)
CADRE NE CO	NCERNANT QUE LES	ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLI	FIE D'IMPOSITION
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 20 échéant, des indemnités exonérées de contribution de l'employ eur à l'ac quis	faite des sommes comprises dans les DADS et ver sées aux apprentis sous contrat et aux hand 15, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majoré- la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la tion des chéques-vac ances par les salariés.	icapés, figur ant s, le cas
	7 20 000 00	s, de commissions et de courtages	
	NCERNE QUE LES EN A LONG TERME (MVL'	TREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFII (voir les explications figurant sur la notice)	E D'IMPOSITION
		Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a queter du CGF	
M VLT restant à reporte	r à l'ouverture de l'exercice	(att. 2191 a ter et a gituter du CG1))
MVLT imputée sur les I			
MVLT réalisée au cours			
MVLT restant à reporte	г		

Form	formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) DGFIP N° 2050 2017									
5070	1000 00	gnation de l'entreprise : SAS VALEC	0			מ	urée de l'exercice exprimée en 1	nombre de mois * 12		
Α	dre	sse de l'entreprise : 188 RUE MAURI	CEB	FJART 340	80 M	ONTPELLIER		rcice précédent * 12		
N	Jum	éro SIRET * 4 2 1 3 7 7	4	6 0 0 0 3 1				Néant □ *		
			L		_		Exercice N, clos le, 31122016	31122015		
L				Brut 1		Amortissements, provisions	Net 3	Net 4		
L		Capital souscrit non appelé (I)	AA							
	TELES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	INCORPORELLES	Frais de développ ement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	57 004	AG	56 147	857			
	MMOBILISATIONS	Fonds commercial (1)	AH		ΑI					
	BILIS	Autres immobilisations incorporelle	AJ	9 012	ΑK		9 012			
	IMMC	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AM	## ##				
*	TES	Terrains	AN		ΑC					
LISE	CORPORELLES	Constructions	AP	1 707 509	ΑQ	289 957	1 417 552	1 408 182		
OBI	S COR	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	260 957	AS	13 689	247 268	467		
IMM	SATIO	Autres immobilisations corp orelles	AT	511 494	ΑU	298 769	212 725	97 931		
ACTIF IMMOBILISE	OBILE	Immobilisations en cours	ΑV		ΑW			125 330		
ĕ	IMMOBI	Avances et acomptes	AX		ΑY					
\$	6	Participations évaluées selon	CS		СТ					
		Autres participations	CU	8 666 012	CV	282 724	8 383 288	8 311 840		
	MNANCIERES	Créances rattachées à des participations	BB	8 000 012	BC	202 / 24	6 363 266	8 311 840		
	ONS FI		BD	7.115.710			7.115.710			
	LISATI	Autres titres immobilisés	1	7 115 710	BE		7 115 710			
	IMMOBILISATIONS	Prêts	BF	38.22	BG		38.484	20.040		
H	N	Autres immobilisations financières *	BH	37 466	BI		37 466	30 969		
H	ı	TOTAL (II)	BJ	18 365 164	BK	941 286	17 423 878	9 974 719		
		Matières premières, approvisionnements	BL		ВМ					
	* S.3	En cours de production de biens	BN		ВО					
	STOCKS	En cours de production de services	BP		BQ					
	J.	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
IRCULANT	_	Marchandises	ВТ		BU					
CG		Avances et acomptes vers és sur commandes	BV		BW			1 260		
CE	CES	Clients et comptes rattachés (3) *	ВХ	4 866 925	BY	3 500	4 863 425	1 389 191		
ACTIF C	CREANCE	Autres créances (3)	BZ	27 819 650	CA	1 459 760	26 359 890	26 557 248		
ď	C	Capital souscrit et appelé, non versé	СВ		CC					
	ERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		5			
L	DIVERS	Disp onibilités	CF	10 038 625	CG		10 038 625	1 954 432		
		Charges constatées d'avance (3) *	СН	30 079	CI		30 079	26 191		
	on	TO TAL (III	CJ	42 755 279	CK	1 463 260	41 292 019	29 928 322		
ptes	de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	7	300			1			
Com	gula	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	de ré		CN					3 841		
		TOTAL GENERAL (I à VI	1	61 120 443	1A	2 404 547	58 715 896	39 906 883		
Ren	vois :	(1) Dont droit au bail:	(2)	Part à moins d'un an des im-	CP	2 101 01/	(3) Part à plus d'un an : CR	4 200		
		le réserve Immobili-	mo	oilisations financières nettes : Stocl	_		Créances :	4 200		
		riété: * sations : lications concernant cette rubrique sont données dans la	notice	3307(3030)		I.	Creanees.			

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP Nº 2051 2017

Form du Co	ulaire o	oligatoire (artic le 53 A ral des impôts) BILAN - PASSIF avant répartitio	n	D	GFIP N° 2051 2017
		Désignation de l'entreprise_SAS VALECO			Néant □*
				Exercice N	Exercice N-1
		Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :	DA	11 192 751	11 192 751
	1	Primes d'ánission, de fusion, d'apport,	DB	17 821 196	17 821 196
	1	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Ī	Réserve légale (3)	DD	447 706	323 640
24	3	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
ado		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF		
CAPITATIX PROPRES		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	DG		
TAT		Report à nouveau	DH	5 817 760	4 460 500
CAP		RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 792 408	2 481 326
		Subventions d'investissement	DJ	33 250	28 000
		Provisions réglementées *	DK		
		TO TAL (I)	DL	47 105 070	36 307 413
spuc	es	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Autres fonds	propres	Avances conditionnées	DN		
		TO TAL (II)	DO		
Suc	et charges	Provisions pour risques	DP		3 841
ovisic r ris	char	Provisions pour charges	DQ		
Pr	e [TO TAL (III)	DR		3 841
		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 669 060	1 481 866
	€	Emprunts et dettes financières divers (Dont enprunts participatifs EI	DV	3 618 373	1 112 376
9	DETTES (4)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	627 180	617 319
,	_	Dettes fiscales et sociales	DY	4 358 347	375 255
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EΑ	1 188 304	8 812
Com régu		Produits constatés d'avance (4)	EB		
L		TO TAL (IV)	EC	11 461 263	3 595 628
		Ecarts de conversion passif * (V)	ED	149 562	
		TO TAL GENERAL (I à V)	EE	58 715 896	39 906 883
	(1)	Ecart de réévaluation incorp oré au capital	1B		
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
SI	(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
RENVOIS	Щ	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
RE	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 991 101	2 237 562
oxdot	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Produits financiers de participations (5)

Autres intérêts et produits assimilés (5)

Différences positives de change

Intérêts et charges assimilées (6)

Différences négatives de change

2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)

Reprises sur provisions et transferts de charges

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

Dotations financières aux amortissements et provisions *

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)

	ode général des impôts) signation de l'entreprise : SAS VA	LECO					Néant 🔲
De	signation de l'entreprise . Discourse	i i		Exercice N	. ,		
		France	livra	Exportations et aisons intracommunautaires		Total	Exercice (N-1)
	Ventes de marchandises *	FA	FB		FC		
	biens*	FD 26 612	FE		FF	26 612	
z	Production vendue services *	FG 11 884 291	FH	45 023	FI	11 929 314	3 124 478
PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffres d'affaires nets*	FJ 11 910 903	FK	45 023	FL	11 955 926	3 124 478
FOL	Production stockée *	***************************************			FM		
D'EXI	Production immobilisée *			FN			
UITS	Subventions d'exploitation			FO	1 879	1 741	
ROD	Reprises sur amortissements et p	rovisions, transfert de char	9)	FP	484	18 014	
-	Autres produits (1) (11)			FQ	476	1 517	
		Total des pro	duits d	l'exploitation (2) (I)	FR	11 958 766	3 145 749
	Achats de marchandises (y comp	ris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et au	tres approvisionnements (y	compri	is droits de douane) *	FU		
Z	Variation de stock (matières pren	nières et approvisionnemen	ts)*		FV		
OIL	Autres achats et charges externes	(3) (6 bis) *			FW	2 693 381	1 811 096
MITA	Imp ôts, taxes et versements assir	milés *			FX	215 869	104 282
ŒĽ	Salaires et traitements *				FY	974 755	665 844
D'E	Charges sociales (10)				FZ	404 209	265 025
SES	Sur immobilisations ∫	- dotations aux amortisses	ments '	*	GA	134 425	101 267
CHARGES D'EXPLOITATION	TATI PAR MINIODINSTROIS	- dotations aux provision	S		GB		
CE	Sur immobilisations Sur actif circulant : dots Pour risques et charges	ations auxprovisions *		GC		3 500	
	Pour risques et charges	: dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)				Œ	679	2 897
	3	Total des char	ges d'	exploitation (4) (II)	GF	4 423 319	2 953 912
1 -	RESULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)			GG	7 535 447	191 838
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transfé	rée *	(III)	GH			
opér. en co	Perte supportée ou bénéfice trans	sféré *	(IV)	GI			

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFIP № 2052 2017

GJ

GK

GL

GM

GN

GC

GP

GC

GR

GS

GT

GL

GV

2 211 090

114 710

462 770

330 571

3 119 141

6 500

688 210

694 710

2 424 432

2 077 430

278 573

330 466

2 686 469

22 711

369 653

392 364

2 294 104

2 485 942

3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS $\,$ (I - II + III - IV + V - VI) 9 959 879

Total des charges financières (VI)

Total des produits financiers (V)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2017

Désig	nation de l'entreprise SAS VALECO			Néant □*
			Exercice N	Exercice N-1
IS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	НА		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 867 607	888 093
PRODUITS	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
PI	Total deg moduits acceptionnels (7) (ATD)	HD	6 867 607	888 093
SS	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	1 1	0 80 / 00 /	
SS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		156
CHARGES	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 802 320	85 499
CHARGES	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	593 637	601 217
EXC	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 395 958	686 872
4 -	RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	Ш	4 471 650	201 221
Par	ticipation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	НЈ		
Imp	ôts sur les bénéfices * (X)	нк	2 639 121	205 837
	TOTAL DES PRODUITS $(I + III + V + VII)$	HL	21 945 515	6 720 311
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	10 153 107	4 238 985
5 -	BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	11 792 408	2 481 326
(Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	НО		
	produits de locations immobilières	HY		
	2) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dess ous)	1G		
	- Crédit-bail mobilier *	HP	27 953	27 495
	3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	2 785 344	2 334 194
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	55 310	4 455
(6	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25%des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9) Dont transferts de charges	A1	484	3 169
(:	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
SIC	11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
3	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
-	13) complémentaires personnelles : facultatives A0 obligatoires A2	t la	Exercis	re N
	7) Detail des produits et charges exceptionners (si renondre de rignes est insulmann, reproduite re caute (/) i joindre en annexe):		Charges exceptionne lles	Produits exceptionnels
	PCEA			6 806 388
	SUBVENTION INVST			1 750
	REGUL SOLDE CPTE			59 469
	VNC		1 802 320	
	PROVCC		593 637	
((8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures Exerc	re N Produits antérieurs
		- 10		
-				
-				
-				

	Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)							IOBILISATION	NS	DGFIP N° 2054 2017			
, [Désignation de l'entreprise SAS VALECO											Néant □*	
(Ne pas reporter le montant des centimes)*	CA	ADREA IMMO BILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	C pi ou res	Augm onsécutives à une réévaluation atiquée au cours de l'exercice ultant d'une mise en équivalence 2	entatio	Acquisitions, créations, apports et virements de poste a poste	
des ce	RP.	Frais d'établi	issement et de développement	in .	TOTAL	ı (CZ	33 500	D8	2	D9	3	
ontant	INCOR	Autres po	stes d'immobilisations	inco	porelles TOTAI	л в	KD	56 006	KE		KF	10 010	
er le m		Terrains				F	KG		KH		KI		
report		Sur sol p	ropre Dont Composants	L9] k	KJ		KK		KL		
Ve pas		Sur sol d		M1] K	ζМ	1 579 609	KN		KO	76 462	
- 10	3	ici airici agci	nents des constructions	Com- posant	M2] k	KP	51 437	KQ		KR		
	긠	et outillage ind	ustriels	Com- posant	M3] k	KS	2 203	KT		KU	258 754	
	<u></u>		ons générales, agencements, ments divers *			K	ΚV	21 701	KW		KX	55 332	
18	3	Materiel	de transport *			k	KΥ	71 324	KZ	2	LA	ξ	
ľ			de bureau er informatique			I	LB	276 467	LC		LD	114 701	
1		Emballag divers *	es récupérables et			L	LE		LF		LG		
1		Immobilis	ations corporelles en co	ours		L	н	125 330	LI		LJ		
1		Avances e	et acomptes			L	ĸ		LL		LM		
					TOTAL	III L	N	2 128 071	LO		LP	505 249	
Γ		Part icip at	ions évaluées par mise o	en éc	juivalence	8	3G		8M		8T		
		Autres pa	rticip ations			8	3U	8 596 186	8V		8W	2 150 602	
	NCIERES	Autres tit	res immobilisés			1	lP [1R		1S	7 115 710	
	E S	Prêts et au	ıtres immobilisations fi	nanc	ières	1	т	30 969	1U		1V	6 999	
					TOTAL	IV L	LQ	8 627 155	LR		LS	9 273 311	
			TOTALGENER	AL (I + II + III + I	7) (ЭG	10 844 732	ØН		ØJ	9 788 570	
1	C	ADREB I	MMO BILIS ATIO NS		par virement de poste à p	Dim inuti	tions par	r cessions à des tiers ou mises hors service ou resultant d'une mise en é quivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réé	valuation légale * ou évaluation par mise en équivalence ur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
	CORP.	Frais d'établisset de développ		IN	1 -	C	cø	33 500	DØ	3	D7	4 exercice	
			d'immobilisations TOTAL II	Ю		L	Lv		LW	66 016	1X	2	
Γ		Terrains		ΙP		L	x		LY		LZ		
1	Ī		Sur sol propre	IQ	8)	N	ИΑ		мв		MC		
1		Constructions	Sur sol d'autrui	IR	5.	M	4D		ME	1 656 071	MF		
1			Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		M	1G		мн	51 437	МІ		
1	Ī	Installations t	echniques, matériel et outil- ls	IТ		M	4J		MK	260 957	ML		
- 23	LES	1900000000011	Inst. gales, agencts, amé- nagements divers	IU		M	1М	Ÿ	MN	77 033	МО	Y	
	CORPOREL	Autres	Matériel de transport	IV		N	ИΡ	23 862	MQ	47 462	MR		
	SP	immobilisations	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		N	иs	4 1 6 8	мт	387 000	MU		
	ျ	c orp orelles	Emballages récupérables et divers *	IX		M	1V		MW		MX	27	
1	Ī	Immobilisat i	ons corporelles en cours	МΥ	125 3	330 N	ΜZ		NA	2	NB		
1	İ	Avances et		NC		N	1D		NE		NF		
	İ		TOTALIII	IY	125	330 N	1G	28 030	NH	2 479 960	NI		
r		Participatio mise en équi	ns évaluées par	ΙZ		Ø	υŪ		M7		øw	2	
	2	Autres part		ΙØ		Ø	οx	2 080 776	ØY	8 666 012	ØZ		
	ERE	Autres titre	es immobilisés	11		2	2В		2C	7 115 710	2D		
	FINANCIERES	Prêts et autres	immobilisations financières	12		2	2E	502	2F	37 466	2G		
	Ē		TOTALIV	13		N	ΝJ	2 081 278	NK	15 819 188	2H		
		TOTAL GEN	ERAL (I + II + III + IV)	14	125	330	øк	2 142 808	ØL	18 365 164	ØM		

Primes de remboursement des obligations

SR

SP

DGFIP Nº 2055 2017 (6) AMORTISSEMENTS Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS VALECO Néant 🔲 SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES CADREA (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) * Diminutions : amortis sement afférents aux éléments sortis de l'actifet reprises Augmentations: dotations Montant des amortissements Montant des amortissement IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES au début de l'exercice de l'exercice à la fin de l'exercice Frais d'établissement et de développement EM 33 500 EN TOTALI 33 500 Autres immobilisations incorporelles PE PH TOTALII 56 006 141 PG 56 147 PL PI PK Terrains PJ PM PO PQ Sur sol propre PN PU PR PT Constructions Sur sol d'autrui 215 756 PS 65 339 281 095 Inst. générales, agencements et PV PY PW 7 108 1 754 8 862 aménagements des constructions Installations techniques, matériel et PZ 1 737 11 952 QE QC 13 689 OA outillage industriels Inst. générales, agencements, QΓ QF QG 3 675 QE 4 655 8 3 3 0 amén agements divers Matériel de transport QF QJ QK 69 230 QI 1 607 23 862 46 975 immobilisations Matériel de bureau et QL 198 655 QM 48 977 QN 4 168 QO 243 464 informatique, mobilier corporelles Emballages récupérables QP OR QT et divers TOTALIII QU 496 161 QV 134 284 28 030 QX 602 415 OV TOTAL GENERAL (I + II + III) ØN ØP ØQ ØR 585 667 61 530 658 563 **CADRE B** VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTIS SEMENTS DEROGATOIRES DOTATIONS REPRISES Mouvement net des Immobilisations Colonne 1 Colonne 3 Colonne 4 Colonne 6 amort is sables Différentiel de durée à la fin de l'exercice Mode dégressif Mode dégress if et autres ceptionnel Frais établissemer TOTALI P6 Q1 Q: Q4 Q5 Q6 Q7 Q8 Sur sol propre Q9 R R2 R3 R5 Sur sol d'autrui R7 RS R9 S1 **S2 S3** S4 Inst. gales, agenc 85 Se **S7 S8 S9** T1 et am des const Inst. techniques Т3 T T5 Т6 Т8 T9 mat. et outillage U1 U3 U4 U5 U6 U U2 am divers Matériel de US VI V2 V3 V4 transport Mat. bureau et V9 V8 WI W2 W inform mobilier Emballages W W6 W XI récup. et divers X TOTALIII X2 X4 X6 X7 X8 Frais d'ac quisition de titres de participation TOTAL IV NI NN NC Total général N NR NS NT NU NÇ (I + II + III + IV)Total général non otal général non ven Total général non vent NW NY NZ (NP+NO+NR) (NS+NT+NU) (NW-NY) CADREC MOUVEMENTS DEL'EXERCICE Montant net au début Dotations de l'exercice Augmentations Montant net à la AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES * de l'exercice aux amortissements fin de l'exercice **Z8** Frais d'émission d'emprunt à étaler Z9

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP Nº 2056 2017

Formulaire obligatoire	(article 53 A
du Code général des	impôts)

D	ésignation de l'entreprise : SAS VALECO								Néant 🗌 '	
	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	3035	AUGMENTATIONS: totations de l'exercice	F	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercic 4		
	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3Т		ТА	-	ТВ		TC		
tées	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
Provisions réglementées	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		ΤG		TH		TI		
régl	Amortissements dérogatoires	3X		ТМ		TN		ТО		
ions	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
rovis	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IΜ		
1	Autres provisions réglementées (1)	3Y		ТР		TQ		TR		
	TOTALI	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
rges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
et charges	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	3 841	4U		4V	3 841	4W		
risq	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
pour risques	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
ons	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
Provisions	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EΡ		EQ		ER		
Z	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTALII	5Z	3 841	ΤV		TW	3 841	ТХ		
	- incorporelles	6A		бВ		6C	2	6D		
ion	- corporelles	Œ		6F		6G		6H		
éciat	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
pour dépréciation	immobilisations - titres de participation	9U	284 346	9V	6 500	9W	8 1 2 2	9X	282 72	
our	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
I suo	Sur stocks et en cours	6N		6P	,	6R		6S		
Provisions	Sur comptes clients	6Т	3 500	ഡ		6V		6W	3 50	
Ā	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	1 184 731	6Y	593 637	6Z	318 608	7A	1 459 76	
	TOTALIII	7B	1 472 577	ΤΥ	600 137	ΤZ	326 730	UA	1 745 98	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1 476 418		600 137	UC	330 571	UD	1 745 98	
	,	1.	d'exp loit ation	UE		UF				
	Dont dotations et reprises	,	financières	UG	6 500	UH	330 571			
		[-	exceptionnelles	UJ	593 637	UK))			
Tit	res mis en équivalence : montant de la dépréciation à la cl	ôture	de l'exercice calculé selon	les rè	gles prévues à l'article 39	1-5e	du C.G.I.	10		

⁽¹⁾ à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Fori	nulaire obliga lu Code génér	toire (articl	e 53 A	8	ETAT DES	S ECH	EANCES DES CRE LA CLOTURE DE L	EANC EXE	CES ET ERCICE*	DC	GFIP N° 2057 2017
_			treprise: SAS VALEO	co							Néant □*
C/	DRE A		ETAT DES CREA	NCE	s		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an
TE ISE	Créances	rattach	ées à des participations			UL		UM		UN	
L'AC	Prêts (1)	(2)				UP		UR		US	
MM	Autres in	nmob ili	sations financières			UT	37 466	UV		UW	37 466
	Clients d	louteux	ou litigieux			VA	4 200				4 200
	Autres c	réances	clients			UX	4 862 725		4 862 725		
=[Créance repr prêtés ou re	ésentative e mis en gar	le titres antie * Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée *	UO)	Z1					
CIRCULANT	Personne	el et con	nptes rattachés			UY	1 675	60	1 675		
IRC	Sécurit é	sociale e	t autres organismes soc	iaux		UZ	1 038		1 038		
[≝	Imp ôts sur les bénéfic			es		VM					
DE L'ACTIF	Etat et a	1000000	Taxe sur la valeur ajour	tée		VB	106 954		106 954		
핌	1900001		Autres impôts, taxes et	vers	ements assimilés	VN					
	publiq	ues	Divers			VP			*		
lÌ	Group e et associés (2)					VC	27 633 764		27 633 764		
lÌ	Débiteurs divers (dont créances relative de pension de titres)				s op érations	VR	76 220		76 220		
C	harges co		97			vs	30 079		30 079		
					TOTAUX	$_{ m VT}$	32 754 121	VU	32 712 454	VV	41 666
S	Mon	ntant	- Prêts accordés en cou	rs d'e	exercice	VD					
RENVOIS	(1) d	es	- Remboursements obter	nus e	n cours d'exercice	VE					
E.	(2) Prêts	et avance	es consentis aux associés (pers	sonne	physiques)	VF	8				
CA	DREB	EL	AT DES DETTES		Montant bru	ıt	A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au pl	us	A plus de 5 ans
En	prunts ol	oligatair	es convertibles (1)	7Y					,		-
Au	tres emp	unts ob	ligataires (1)	7Z							
Е	mprunts et de auprès des	ites à	1 an maximum à l'origine	VG							
-	auprès des établissements de crédit (1)		plus d' 1 an à l'origine	VH	1 6	69 060	198	898	683 06	59	787 093
En	nprunts et	dettes f	inancières divers (1) (2)	8A					20/20/00/00/00/00/00/00/00/00/00/00/00/0		STANDARD CONTRACTOR
Fo	ournisseur	s et con	nptes rattachés	8B	6	527 180	627	180			
P	ersonnel e	t compt	es rattachés	8C		69 641	69	641			
Séc	urité socia	ale et au	tres organismes sociaux	8D	1	66 990	166	990		\top	
ļ ,	Ztat at	Imp ôt	s sur les bénéfices	8E	2.5	596 472	2 2 596	472		1	
	Etat et autres	Taxes	ur la valeur ajoutée	vw	1 3	378 359	1 378	359			
col	lectivités	Obliga	tions cautionnées	VX	20000					\top	
рı	ubliques	Autres i	mpôts, taxes et as similés	VQ	1	46 885	146	885			
Det	tes sur immo	bilisation	s et comptes rattachés	8J							
Gr	oup e et as	sociés ((2)	VI	3 6	518 373	3 618	373		\top	
Au	tres dette	s (dont	dettes relatives à des on de titres)	8K		88 304	-	304			
			de titres empruntés	Z2							
	oduits cor			8L							
- 10 W			TOTAUX	VY	11 4	161 263	3 VZ 9991	101	683 06	9	787 093
SIO		runts sous	crits en cours d'exercice	VJ	7 2	231 607	Montant des dive	rs emp	ounts et dettes contrac- personnes physiques	Ī	
RENVOIS	(1) Emp	runts reni	oursés en cours d'exercice	VK)52 766	tes auptes des ass		nt cette rubrique sont donné	es dans	la notice nº 2032.
-							<u>. </u>				

	aire obligatoire (article 53 A ode général des impôts)	9 [ETERM	INATION DU RE	SULTAT	FISCAL		DGFi	P N° 2058-A 2017
Dési	gnation de l'entreprise :	SAS VALECO				Né	ant 🗆 *	E	xercice N, clos le : 31122016
Í.	RENTEGRATIONS	ě		BENEF	ICE COMPTA	BLE DE L'EXE	RCICE	WA	11 792 408
	Rémunération du travail	de l'exploitant o	ou des associé	és		-10		WB	
- =	(entreprises à l'IR)	de son conjoint		moins part déductible *		àréinté	grer:	WC	
es en fiscal	Avantages personnels non déd amortissements à porter ligne c			Amortissements excédentaires (a et autres amortissements non) WE		XE	220
Charges non admises éduction du résultat fis	Autres charges et dépenses sor	mtuaires		Taxe sur les voitures particul		wc	220		220
non admis du résultat	(art. 39-4 du C.G.I.)	WF		sociétés (entreprises à l'IS)	- 1	WG	220	- 11	
non	Fraction des loyers à reintégrer d'un crédit bail immobilier et d			(Part des loyers dispensée d (art. 239 sexies D)	e reintegration	RB	(
ges	Provisions et charges à payer r	non déductibles WI	358 659	Charges à payer liées à des ét non coopératifs non déductil				xw	358 659
Charg	(cf tableau 2058-B, cadre III) Amendes et pénalités	WJ	000 007	Charges financières (ar	real section and the	XZ	-		0.00.007
Gé C	Réintégrations prévues	15/25	"GI*	Charges illiancia es (ar	21 2 015)	TLD.		XY	
1	Imp ôt sur les sociétés (-	17	2 646 788
	Bénéfices réalisés par une	société	ite 2032)	Résultats bénéficiaires v	isés		-	-	2 040 788
Quote	de personnes ou dir Griz	WL		à l'article 209 B du CGI	L7		$\overline{}$	K7	
REGMES DIMPOSITION PARTICULERS ET IPOSITION SDIFFERED	nettes a \ \ -	um ⁵⁰ as 2045 10	50 AACHMING	le 19 % (16 % pour les e	ntreprises à	l'imp ôt sur le	/	18	
REGINES D'INPOSTICION PAR TICULERS ET IPOSTICIN SOUFERE		imp osées au taux o	A10000 00			Decrease Sections of Manage	_	ZN	
PART MROST		ble des plus-values		₹ —	values nettes à			WN	
8.5		'exercices antérieur			values soumise	s au régime des f		WO_	
_	Ecarts de valeurs liquid		1 * (entrepri			_	-	XR	
Réint	égrations diverses à	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C	.G.I.) SU	Zones d'ent (activité ex	reprises * S mérée)	SW		WQ	1 287 599
détaill	er sur feuillet séparé DONT*	Déficits étrangers antérieures déduit par les PME (art. 209		Quote-part phis-values	de 12 % des à taux zéro	M8	T		
Réin	tégration des charges affe	Y 2000 ******	50-A0120-G0000	N N N N N N N N N N N N N N N N N N N		_		Y1 -	
	ltat fiscal afférent à l'activ				ge			Y3 -	
Kest	iliat fiscal afferent a facti	vite relevant du reg	шие ортиони	lei de taxación ad comiage			-		
1						TO		WR_	16 085 673
II	. DEDUCTIONS	WHEN 2610 2		PE	RTE COMPTA	BLE DE L'EXE	RCICE	WS	
_	te-part dans les pertes su							WT	
Provi (cf tal	sions et charges à payer non déc deau 2058-B, cadre III)	ductibles, antérieuremen	t taxées, et réint	tégrées dans les résultats compt	ables de l'exerc	ice		WU	321 070
ion	1-	imp osées au taux o	le 15 % (16 °	% pour les entreprises so	oumises à l'ir	mp ôt sur le re	evenu)	WV	
s et	Plus-values -	imposées au taux o	le 0 %				1	WH	4 738 729
lim Ulier Is d	nettes à	imposées au taux o	le 19 %				8	WP	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	long terme	imputées sur les m	oins-values	nettes à long terme antér	ieures		7	vw	
migé p g	\	imputées sur les d	éficits antéri	icurs				XB	
œ =	Autres plus-values imp	osées au taux de 1	9%					16	
1	Fraction des plus value	s nettes à court ter	me de l'exerc	cice dont l'imposition est	différée *			wz	
1	Régime des sociétés mères et Produit net des actions et par		te-part de frais e	et charges restant imposable à s nets de participation	2A	110	555)	XA	2 100 536
	* MARKEN VINE CUTA AN AV 100 III	ner vi nece selle	EL SE DESCRIP	dans les collectivités d'Ou	re-mer * .	-597.00		ZY	200/2000 and 200/2000 and 200/2000 and 200/2000 and 200/2000 and 200/2000 and 200/2000 and 200/2000 and 200/20
. =	Majoration d'amortisse							XD	2 485
Mesures	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en I		ntreprises nouvelle	es L2 Jeu	nes entreprises ovantes	L5		XF	
Mes	difficultés 44 septies)	94 So	sexies ciété investisseme	(an	44 sexies A) ne de restructurati				
0	hors CICE I	L6 in (a	m obilier cotées rt. 208C)	K3 de	a défense terdecies)	PA		- 1	
1	art. 44 octies et octies A)	δVI re	issin d'emploi à dy namiser	1F Zoi	e franche d'activ 44 quaterdecies	ité XC			
1	e be		rt. 44 duodecies)	on rurale (art. 44 quindecies)	. Tr quater decres,	PC		- 1	
	Ecarts de valeurs liquid			N BARRIOU		10		xs	
Déduc			г (сиперт	Créance dégagée p	ar le		- 17		in the second of the second
	illet séparé excer pour	déduction ptionnelle investissement X9		report en arrière d			12	XG	83 673
Dédi	uctions des produits affe	ctés aux activités é	ligibles au ré	gime de taxation au tonn	nge			Y2	
III .	RESULTAT FISCAL					TO	TALII	хн	7 246 493
			(bénéfice (I moins II)	XI	8.8	39 180		
Rés	ultat fiscal avant imputati	ion des déficits rep	ortables : {	déficit (II moins I)	b	30		_{v.} F	
gage assess	538 506 \$50,000 Was Room	gragy as trees as	- Strapmanner	ucikii (II IIIOIIIS I)	-			XJ	
Défi	cit de l'exercice reporté en	arrière (entreprise	s à l'IS)*		ZL				
Défi	cits antérieurs imputés su	r les résultats de l'	exercice (entr	reprises à l'IS)*				XL	
REST	LTAT FISCAL BEN	EFICE(ligne XN)	u DEFICIT	reportable en avant (ligne	XO) XN	9.0	39 180	xo	0
T. I.	E I I I I I I I I I I I I I I I I I I I				10,	88	39 180	ΛU	U

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)	ITS, INDEMNITES POUR (ET PROVISIONS NON DEE	COI	NGES A PAYER TIBLES	DG	FiP № 2058-B 2017
Désignation de l'entreprise SAS VALECO					Néant □*
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précé	edent (1)			K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2	2058A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + Y	J)			ΥK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHA	ARGES SOCIALES ET FISCALES C	ORR	ESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis pa sous le régime de l'article 39-1. Le bis A1. Ler du CGL.		S		ZT	98 517
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON	DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTI	E DE	L'IMPOT		
(à détailler sur 1			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fis pour les entreprises placées sous le régime de l'article 3	scales correspondantes non déductibles 19-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
PRO V PERTE DE CHANGE		8X		8Y	3 841
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
PROVTITRES ET CC		9F	358 659	9G	317 229
		9H		9Ј	
Charges à pay er				_	
		9K		9L	
		9М		9N	
		9P		9R	
		9S		9Т	
TOTAUX	$YN = ZV \hat{a} 9S) et (YO = ZW \hat{a} 9T)$	YN	358 659	YO	321 070
à	reporter au tableau 2058-A :	2	ligne WI		ligne WU
CONS EQUENCE DE I	A METHODE PAR COMPOS ANT	S (aı	t.237 septies du CGI)		
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
Manual de la remegation da de la dediction	L1				
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES		s	1.00		XU 🗆

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032. (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENS EIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2017

Déci	iona	ation de l'entreprise : SAS VALECO											Néant	П+
Desi	Ī	1000 MMS 1000 MMS 0000			1	Т		3	(~	12 6		T) John Charles	
		port à nouveau figurant au bilan de l'exercice térieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	4 460 50			Affectatio auxréserv	- 2	60 20032P	serve légale tres réserves	ZI	1	124	4 066
ES		sultat de l'exercice précédant celui pour lequel déclaration est établie	ØD	2 481 32	AFFECTATIONS	1	Dividende	es	•		ZI		1 000	0 000
ORIGINES	Pr	élèvements sur les réserves	ØE		AFFECT	ŀ	Autres rép	artit	ions		ZI	+	*PF WHICH CO.	
		TOTALI	ØF	6 941 82			Report à 1 NB : le total I d			être égal au total II)	ZI		11/01/22/2016	7 760
		And the pair to success a		UTIONS (Articl		te	r ZCA)			TOTALI			0 94.	1 826
Mor	ntant	t total des sommes distribuées devant donner lieu au paiemen	t de la	contribution prévue	à l'artic	le 23	35 ter ZCA a	u titre	de l'exe	rcice	X	V		
RE	ENS	SEIGNEMENTS DIVERS							1	Exercice N :		E	xercice N-1	
SINE	I	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient de crédit-bail	es bie	ns pris J7		1	19 557	YQ		67 0	59			184
GEMI	- Engagements de crédit-bail mobilier (en crédit-bail mobilier yr.) - Engagements de crédit-bail immobilier - Effets portés à l'escompte et non échus													Ì
ENG/	- Effets portés à l'escompte et non échus										10			
П		- Sous-traitance						YT						
RGES		- Locations, charges locatives (dont montant des loc et de copropriété (en location pour une	66 080)	XQ	-			58 782						
[CHA]		- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	J									
ES POSTES ACHATS ET CHARGES	TERNE	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (SS		189 3	50		147	183				
DESP	EX	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et co		YV										
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS E	_	- Autres comptes (dont cotisations versées syndicales et professionn	aux or nelles	ganisations ES)	ST		2 422 6	86		1 605	131
I I	4	Total du poste corresp	ZJ		2 693 3	81	1 811 096							
	L	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	145 415			19 616		
IMPOTSET	TAXES	 Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pét)	9Z	70 454			84 666						
IMI	T	Total du compte corresp	ond	ant à la ligne FX	du tab	leau	ı n° 2052	YX		215 8	69	104 282		
T.V.A.	L	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	2 262 226			464 980		
T.V		Montant de la T.V.A. déductible comptabilisé biens et services ne constituant pas des immob- Montant bart des galaires (of demière déalement).	ilisat	ions				YZ		404 1	41		280	648
	-	 Montant brut des salaires (cf. dernière déclarat salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2016) * Montant de la plus value constatée en franchis 						ØB		932 2	08			
DIVERS	-	p our le régime simp lifié d'imp osition *	Т.	T T		T	Ption	ØS						
DIV	-	- Effect if moyen du personnel * (dont : apprentis	: 2	handicap é	:) :	0		YP		19	- 2		14	4
	1	Effectif affecté à l'activité artisanale Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à r.	aicon	des sommes mise				RL	-					
	-	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à ra à la disposition de la société *	IISOII	des sommes mise		liale	es et partie	ZK	one (I	2,03 iste au 2059-0	-	oui ce	2,1:	
		- Numéro de centre de gestion agréé * XP			pré	vu p	oar art.38	IÍ de	l'ann.I	II au CGI)	Sin	non 0	ZR	1
	-	 Aides perçues ayant donné droit à la réduction d Montant de l'investissement qui a donné lieu à a 		PARTICIPATION PROPERTY.					20020319-0000		rice	200000		
		dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				ЛК	_			Phis-values à 0	17	RН		
(1)	n	oochete : resultat comme si elle d'avait jamais été membre du groupe. JA	839	180		JM				Imputation		JC		
REGIME DE GROUPE *	ŀ	Groupe : résultat d'ensemble. JD 8	486	Phis-values Phis-values		JN	1			Phis-values à 0	810	јо		
REG	h	8	700	Phis-values		JР				Imputation	_	JF		
	f	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société n	nère,			le la	société mère	du gro	upe	JJ 4 2 1 3	7	7 9	4 6 0 0 0	3 1
		2 si société filiale				5600° 1.15(3)						-C 25		

¹⁾ Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DGFIP Nº 2059-A 2017 (12) DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS VALECO Néant 🔲 ' A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE Nature et date d'acquisition des éléments cédés * Valeur nette réévaluée * Am ort issem ents pratique en franchise d'impôt Valeur résiduelle I - Immobilisations Of état 2059A-Détail. 1 802 321 1 826 183 23 862 B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Plus-value taxables à 19% (1) O Long terme Prix de vente Montant global de la plus-value ou de la moins-value Court terme Θ 0 19% 15% ou 16% 0% 5 004 068 265 339 6 806 388 4 738 729 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investis sement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée

Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actifinmobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme Divers (détail à donner sur une note annexe)* CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9) 4 738 729 265 339

CADRE B: plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)

CADRE C: autres plus-values taxables à 19% (11)

(B) (Ventilation par taux)

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

COMPTES CONSOLIDES 2016

VALECO

Société par Actions Simplifiée

188, Rue Maurice Béjart 34 184 MONTPELLIER Cedex 4 R.C.S.: 421 377 946

COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Comptes consolidés

1.1 BILAN CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2016	31/12/2015
Actif			
Écart d'acquisition net	2.6.1	4 401	5 507
Immobilisations incorporelles nettes	2.6.2	161	45
Immobilisations corporelles nettes	2.6.3	167 855	115 829
Immobilisations financières nettes	2.6.5	9 871	5 9 1 5
Titres mis en équivalence	2.6.5	2 077	282
Total de l'actif immobilisé		184 365	127 578
Stocks et en-cours, nets de dépréciations	2.6.6	314	336
Créances clients et comptes rattachés, nets de déprécia-			
tions	2.6.7	7 201	3 4 1 2
Autres créances et Comptes de régularisation	2.6.7	24 543	11 282
Valeurs mobilières de placement	2.6.8	1 113	2 100
Disponibilités	2.6.8	41 330	13 427
Total de l'actif circulant		74 501	30 557
Total actif		258 866	158 135
Passif			
Capital	2.7.1	11 193	11 193
Prime d'émission		17 821	17 821
Réserves consolidées		(698)	(1 448)
Résultat de l'exercice		5 560	1 783
Total Capitaux propres, part du Groupe	1.3.1	33 876	29 349
Intérêts minoritaires	1.3.2	1 321	492
Provisions pour risques et charges	2.7.2	2 449	2 021
Impôts différés passifs	2.7.2.3	899	258
Emprunts et dettes financières	2.7.3	189 066	107 996
Fournisseurs et comptes rattachés	2.7.4	9 902	4 805
Dettes fiscales et sociales	2.7.4	11 179	1 582
Autres dettes et Comptes de régularisation	2.7.4	7 190	9 976
Produits constatés d'avance	2.7.4	2 983	1 656
Total des dettes		224 990	128 786
Total passif		258 866	158 135

1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2016	31/12/2015
Total chiffre d'affaires	2.8.1	33 367	24 758
Autres produits d'exploitation et subventions		1 897	1 030
Total produits d'exploitation		35 264	25 788
Autres achats et charges externes		9 171	7 286
Impôts et taxes		1 685	1 486
Charges de personnel	2.8.2	4 310	3 168
Dotations amortissements et provisions d'exploitation		9 542	7 847
Autres charges d'exploitation		3	11
Total charges d'exploitation		24 711	19 798
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 553	5 990
Intérêts et produits assimilés	2.8.3	0	0
Autres produits financiers	2.8.3	465	449
Total produits financiers	2.8.3	465	449
Intérêts et charges assimilées	2.8.3	5 935	5 188
Dotations financières aux amortissements et provisions	2.8.3	0	0
Total charges financières	2.8.3	5 935	5 188
RESULTAT FINANCIER	2.8.3	(5 470)	(4 739)
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES		5 083	1 251
Total produits exceptionnels	2.8.4	7 610	2 173
Total charges exceptionnelles	2.8.4	(1 861)	207
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.8.4	5 749	1 966
Impôts sur les bénéfices	2.8.5	(3 523)	(706)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		7 309	2 511
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	2.8.5	108	29
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	2.6.1	(607)	(474)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		6 810	2 066
RESULTAT - Parts des minoritaires		(1 250)	(283)
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		5 560	1 783
Résultat net, de base, par action (en euros) - part Groupe	2.8.6	0.4968	0.1593

1.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

1.3.1 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES, PART DU GROUPE

(en milliers d'€) Sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital Social	Prime d'émission	Réserves Consolidées	Résultat	Total part du Groupe
Au 31 décembre 2014	11 192 751	11 192	17 821	(2 208)	1 658	28 464
Affectation de résultat n-1				1 658	(1 658)	-
Distribution de dividendes				(931)		(931)
Incidence taux de change				33		33
Résultat consolide de l'exercice (part groupe)					1 783	1 783
Au 31 décembre 2015	11 192 751	11 192	17 821	(1 448)	1 783	29 349
Affectation de résultat n-1				1 783	(1 783)	-
Distribution de dividendes				(1 000)		(1 000)
Incidence taux de change				(33)		(33)
Résultat consolide de l'exercice (part groupe)					5 560	5 560
Au 31 décembre 2016	11 192 751	11 192	17 821	(697)	5 560	33 876

Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2016

1.3.2 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES, PART DES MINORITAIRES

(en milliers d'euros)	Réserves consolidées	Résultat	Total - part des minoritaires
Au 31 décembre 2014	3 819	694	4 513
Affectation du résultat de l'exercice précédent	694	(694)	-
Distribution de dividendes des filiales aux minoritaires	(296)		(296)
Rachat des minoritaires	(4 008)		(4 008)
Résultat consolidé de l'exercice, part des minoritaires	-	283	283
Au 31 décembre 2015	209	283	492
Affectation du résultat de l'exercice précédent	283	(283)	-
Distribution de dividendes des filiales aux minoritaires	(367)		(367)
Variations de périmètre	(53)		(53)
Résultat consolidé de l'exercice, part des minoritaires		1 249	1 249
Au 31 décembre 2016	72	1 249	1 321

1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE		
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 810	2 066
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(108)	(30)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, à l'exclusion des dépréciations sur actif circulant	10 219	8 385
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, à l'exclusion des dépréciations sur actif circulant	(109)	(285)
Subventions virées au résultat	(2)	(7)
Variation des impôts différés	(3 856)	(877)
Plus et moins-values de cession	(5 620)	(2 021)
Marge brute d'autofinancement de l'ensemble consolidé	7 334	7 431
Variations des Créances d'exploitations	(12 019)	(1 138)
Variations des Creances d'exploitations Variations des Stocks, nets de dépréciations	(16)	(1134)
Variations des Dettes d'exploitation	12 842	(1459)
Variations des Charges et Produits Constatés d'avance	1 125	710
Variation du Besoin en fonds de roulement d'exploitation	1 932	(2 041)
Variations des intérêts courus	139	425
Flux net de trésorerie généré par l'activité	9 405	5815
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
A contribution of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of	(64 097)	(16 769)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(04 087)	
Prix de cession des éléments d'actif cédés	(04 087)	447
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(/	, ,
Prix de cession des éléments d'actif cédés	5	447
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement	5 14	447 28
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières	5 14 (4 114)	447 28 (2 084)
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	5 14 (4 114) 3 970	447 28 (2 064) (2 127)
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	5 14 (4 114) 3 970	447 28 (2 064) (2 127)
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	5 14 (4 114) 3 970	447 28 (2 064) (2 127)
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	5 14 (4 114) 3 970 (64 222)	447 28 (2 064) (2 127) (20 485)
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés Augmentation de capital en numéraire de la société-mère	5 14 (4 114) 3 970 (64 222) (1 000) (387)	447 28 (2 084) (2 127) (20 485) (932) (1 209)
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés Augmentation de capital en numéraire de la société-mère Variation des comptes courants hors groupe	(4 114) 3 970 (64 222) (1 000) (387) - 1 811	447 28 (2 064) (2 127) (20 485) (932) (1 209) - 3 946
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés Augmentation de capital en numéraire de la société-mère Variation des comptes courants hors groupe Remboursement des emprunts bancaires et des dettes de crédit-bail	(4 114) 3 970 (64 222) (1 000) (367) - 1 811 (8 929)	447 28 (2 084) (2 127) (20 485) (932) (1 209) - 3 946 (9 805)
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés Augmentation de capital en numéraire de la société-mère Variation des comptes courants hors groupe Remboursement des emprunts bancaires et des dettes de crédit-bail Souscription d'emprunts bancaires	5 14 (4 114) 3 970 (64 222) (1 000) (367) - 1 811 (8 929) 89 775	(2 084) (2 127) (20 485) (932) (1 209) - 3 946 (9 805) 17 697
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés Augmentation de capital en numéraire de la société-mère Variation des comptes courants hors groupe Remboursement des emprunts bancaires et des dettes de crédit-bail	(4 114) 3 970 (64 222) (1 000) (367) - 1 811 (8 929)	(2 064) (2 127) (20 485) (932) (1 209) - 3 946 (9 805)
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés Augmentation de capital en numéraire de la société-mère Variation des comptes courants hors groupe Remboursement des emprunts bancaires et des dettes de crédit-bail Souscription d'emprunts bancaires	(4 114) 3 970 (64 222) (1 000) (367) - 1 811 (8 929) 89 775 81 290	(2 084) (2 127) (20 485) (932) (1 209) - 3 946 (9 805) 17 697
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés Augmentation de capital en numéraire de la société-mère Variation des comptes courants hors groupe Remboursement des emprunts bancaires et des dettes de crédit-bail Souscription d'emprunts bancaires	5 14 (4 114) 3 970 (64 222) (1 000) (367) - 1 811 (8 929) 89 775	(2 084) (2 127) (20 485) (932) (1 209) - 3 946 (9 805) 17 697
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés Augmentation de capital en numéraire de la société-mère Variation des comptes courants hors groupe Remboursement des emprunts bancaires et des dettes de crédit-bail Souscription d'emprunts bancaires Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(4 114) 3 970 (64 222) (1 000) (367) - 1 811 (8 929) 89 775 81 290	447 28 (2 064) (2 127) (20 485) (932) (1 209) - 3 946 (9 805) 17 697
Prix de cession des éléments d'actif cédés Encaissement de subvention d'investissement Variation des autres immobilisations financières Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés Augmentation de capital en numéraire de la société-mère Variation des comptes courants hors groupe Remboursement des emprunts bancaires et des dettes de crédit-bail Souscription d'emprunts bancaires Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement Variation des écarts de conversion	5 14 (4 114) 3 970 (64 222) (1 000) (367) - 1 811 (8 929) 89 775 81 290	447 28 (2 064) (2 127) (20 485) (932) (1 209) - 3 946 (9 805) 17 697 9 697

LIASSE FISCALE 2017

orm du	ulaire i code	e obligatoire (article 53 A e général des impôts)		1 BILAN	- A	CTIF	T.	GFIP Nº 2050-201
		gnation de l'entreprise : SAS VALECO)				Ourée de l'exercice exprimée en n	ombre de mois * 12
		sse de l'entreprise : 188 RUE MAURIC			80 M	ONTPELLIER	Durée de l'exer	eice précédent * 12
١	lum	éro SIRET * 4 2 1 3 7 7 9	4	6 0 0 0 3 1	_		T Exercise N closile. T	Néant 🗌 *
				Brut	_	Amorticomante provisione	Exercice N, clos le, 31122017	31122016
		Conital connecti non annelé (I)		T.	200	Amortissements, provisions	Net 3	Net 1
		Capital souscrit non appelé (I)	AA		-			
	LLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CÇ			The state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the s
	S INCO	Concessions, brevets et droits similaires	ΑF	68 924	AC	60 272	8 652	85
	IMMOBILISATIONS	Fonds commercial (1)	АН		ΑI			
	BILIS	Autres immobilisations incorporelles	ΑJ	36 726	AK		36 726	9 013
	IMMC	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AI.		ΑM			
4	LES	Terrains	AN		AC			
ISE	CORPORELLES	Constructions	ΑP	1 707 509	AC	363 273	1 344 236	1 417 552
OBII	SCOR	Installations techniques, matériel	AR	263 852	AS	2000 2000	235 264	247 268
MM	VITIONS	ct outillage industriels Autres immobilisations corporelles	AΤ	2499/05000/00	AL	MODEL CONTROL OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF T	330000000	00.00.00110.00000
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATI	Immobilisations en cours		756 063		356 603	399 460	212 72:
AC	IMMO		AV		ΛW			
		Avances et acomptes Participations évaluées selon	AX		AY			
	RES (2)	la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	FINANCIERES (2)	Autres participations	CU	8 678 490	CV	284 224	8 394 266	8 383 28
	S FIN	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	IMMOBILISATIONS	Autres titres immobilisés	BD	19 216 709	BE		19 216 709	7 115 710
	BILIS	Prêts	BF		BG			
	IMM	Autres immobilisations financières *	вн	56 707	ВІ		56 707	37 460
		TO TAL (II)	вј	30 784 979	вк	1 092 960	29 692 019	17 423 878
		Matières premières, approvisionnements	BL		ВМ			
	*	En cours de production de biens	BN	445 871	ВО	438 393	7 478	·
	STOCKS *	En cours de production de services	ВЬ	0.0000000000000000000000000000000000000	BQ	E-statestiv Way	200,000	
	STC	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
L		M archandises	вт		BU			
ACTIF CIRCULANT		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		7	
IRCI	99			2.142.552			2	1 10 10 10
IF C	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 442 573	BY		2 442 573	4 863 42:
ACI	CRE	Autres créances (3)	BZ	31 650 031	CA	2 338 811	29 311 220	26 359 890
		Capital souscrit et appelé, non versé Valeurs mobilières de placement	1		CC			
	DIVERS	(dont actions propres :)	CD		CE			
	ā	Disponibilités	CF	10 762 735	CG		10 762 735	10 038 62
		Charges constatées d'avance (3) *	СН	41 426	CI		41 426	30 079
- Carlo	regularisation	TOTAL (III)	CJ	45 342 635	CK	2 777 204	42 565 432	41 292 019
npte	arisa	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Col	egul.	Primes de remboursement des obligations (V)	СМ					
	de r	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN	3 107			3 107	
		TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	76 130 721	IA	3 870 163	72 260 558	58 715 890
Ren	vois :	(1) Dent droit au bail.	(2) mol	Part à moins d'un an des ins- ilisations financières nettes	СР		(3) Part à plus d'un an : CR	
		e réserve Immobili- riéte: * sations :		Stock	ks:		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2018

		Désignation de l'entreprise SAS VALECO			Neant [
				Exercice N	Exercice N-1
		Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :	DA	11 192 751	11 192 751
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	17 821 196	17 821 196
		Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
		Réserve légale (3)	DD	1 037 326	447 706
SES		Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
ROPE		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions B1)	DF		
CAPITAUX PROPRES		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'ocuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
ITAL		Report à nouveau	DH	15 020 548	5 817 760
CAP		RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 118 667	11 792 408
		Subventions d'investissement	DJ _	31 500	33 250
		Provisions réglementées *	DK -		
		IOTAL (I)	DL	61 221 988	47 105 070
spur	y.	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Autres fonds	propres	Avances conditionnées	DM		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques	S	Provisions pour risques	DP	3 107	
visio r risq	harg	Provisions pour charges	DQ		
Pro	et	TOTAL (III)	DR -	3 107	
		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 474 745	1 669 060
4		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatif El)	DV	6 239 592	3 618 373
DETTES (4)	2	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
ETT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 723 193	627 180
	, [Dettes fiscales et sociales	DY	1 560 272	4 358 347
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EA	7 187	1 188 304
Compt régul		Produits constatés d'avance (4)	EB		
		TOTAL (IV)	EC	11 004 988	11 461 263
		Ecarts de conversion passif * (V)	ED	30 475	149 562
		TO TAL GENERAL (Là V)	EE -	72 260 558	58 715 890
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
		(Réserve spéciale de réévaluation (1959)	ic		
8	(2)	Dont { Ecart de réévaluation libre	1D		
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
REN	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 731 986	9 991 10
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2721200	2271 IV.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 203

	de général des	micle 53 A impots)		MPTE DE RE	SOLIZ	II DE L'EXE	KCI	E (En liste)	FiP N° 2052 201	
Dé	signation	de l'entreprise : SAS VAI	ECO						Néant []	
		Exercise N Exportations et								
-				France		Exportations et ns intracommunautaires	_	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes	de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	ion vendue ∫ biens*	FD	37 393	FE		FF	37 393	26 612	
		services *	FG	14 251 785	FH		FI	14 251 785	11 929 314	
	Chiffre	es d'affaires nets*	FJ	14 289 178	FK		FL	14 289 178	11 955 926	
	Production stockéc *						FM	445 871		
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	5 628	1 879		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	6 297	484		
	Autres produits (1) (11)					FQ	103	476		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	14 747 077	11 958 766		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 his) *					FW	3 804 399	2 693 381		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	259 338	215 869		
	Salaires et traitements *					FY	1 313 816	974 755		
	Charges sociales (10)					FZ	544 071	404 209		
	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions					GΛ	188 687	134 425		
						GB	30.00			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	438 393			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE -	3 038	679		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 551 741	4 423 319		
1 -	1 - RES ULTAT D'EXPLOITATION (I-II)							8 195 336	7 535 447	
Stro	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH				
opérations en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI -				
PRODUITS	Produits financiers de participations (5)					GJ -	3 480 420	2 211 090		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1 124 459	114 710		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	587 667	462 770		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	201 001	330 571		
	Différences positives de change					GN -	17 895	550 511		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	1, 0,0			
	Total des produits financiers (V)					GP -	5 210 441	3 119 141		
CHARGES	Dotatio	Dotations financières aux amortissements et provisions *						943 657	600 137	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GQ GR	141 050	688 210	
	Différences négatives de change						GS	384	000 210	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	204		
	1 0	ac year				financières (VI)	GU	1 085 091	1 288 347	
Total des charges financières (VI) 2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)							GV -	4 125 350	1 830 795	
4	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)							1 120 000	1 030 793	

(4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désigna	tion de l'entreprise SAS VALECO			Néant 🗌
			Exercice N	Exercice N-1
ST3	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	НА	27 955	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	нв	6 728 228	6 867 60
ROD	Reprises sur provisions et transferts de charges	нс	60 000	
EXC	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 816 183	6 867 603
LES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	13 708	0.007.00
GES	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	64 200	1 802 320
CHARGES SPTIONNE	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	0,700	1 002 32
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	77 908	1 802 320
_	SULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	ш	6 738 275	5 065 28
	ipation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		0 736 273	5 005 26
	s sur les bénéfices * (X)	HK H	2.010.201	2 (20.12
Impin		1 -	2 940 294	2 639 121
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL.	26 773 701	21 945 515
5 - RE	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) NEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	НМ	10 655 034	10 153 107
(1)	Dont produits nets particls sur opérations à long terme	HN	16 118 667	11 792 408
(1)	produits de locations immobilières	HO HY		
(2)	Dont { produits de rocations immobilieres produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessons)	1G		
	(- Crédit-bail mobilier *	НР	27 953	27 95
(3)	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	2,700	2773
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	111		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	5 190 507	2 785 344
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	92 105	55 310
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	НХ		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	Δ1	2 797	484
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
S (11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	Α3		
(12) (13)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) Dont primes et constitions A6 Obligatories A9	A4		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) à		Exercice	
0.000	joindre en annexe) :		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	EA	-		6 726 473
SU	BVENTION INVST			1 750
RE	GUL SOLDE CPTE		13 708	27 95:
VN	JC		64 200	
PR	OVISION			60 000
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges anterieures Exercice	Produits américurs
\vdash				

COMPTES CONSOLIDES 2017

VALECO

Société par Actions Simplifiée

188, Rue Maurice Béjart 34 184 MONTPELLIER Cedex 4 R.C.S.: 421 377 946

COMPTES CONSOLIDESExercice clos le 31 décembre 2017

1. Comptes consolidés

1.1 BILAN CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2017	31/12/2016
Actif			
Écart d'acquisition net	2.6.1	10 887	4 401
Immobilisations incorporelles nettes	2.6.2	229	161
Immobilisations corporelles nettes	2.6.3	190 863	167 855
Immobilisations financières nettes	2.6.5	20 643	9 871
Titres mis en équivalence	2.6.5	2 051	2 077
Total de l'actif immobilisé		224 673	184 365
Stocks et en-cours, nets de dépréciations	2.6.6	298	314
Créances clients et comptes rattachés, nets de déprécia-		40.050	7.004
tions	2.6.7 2.6.7	10 653 24 907	7 201 24 542
Autres créances et Comptes de régularisation	2.6.8	24 907	1 113
Valeurs mobilières de placement Disponibilités	2.6.8	43.897	41 330
	2.0.8		
Total de l'actif circulant		79 756	74 500
Total actif		304 429	258 866
Passif			
Capital	2.7.1	11 193	11 193
Prime d'émission		17 821	17 821
Réserves consolidées		2 899	(697)
Résultat de l'exercice		11 611	5 560
Total Capitaux propres, part du Groupe	1.3.1	43 524	33 877
Intérêts minoritaires	1.3.2	2 606	1 321
Provisions pour risques et charges	2.7.2	3 142	2 449
Impôts différés passifs	2.7.2.3	2 438	899
Emprunts et dettes financières	2.7.3	221 437	189 066
Fournisseurs et comptes rattachés	2.7.4	15 226	9 902
Dettes fiscales et sociales	2.7.4	4 516	11 179
Autres dettes et Comptes de régularisation	2.7.4	7 459	7 190
Produits constatés d'avance	2.7.4	4 081	2 983
Total des dettes		260 905	224 990
Total passif		304 429	258 866

1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2017	31/12/2016
Total chiffre d'affaires	2.8.1	49 738	33 367
Autres produits d'exploitation et subventions		2 998	1 897
Total produits d'exploitation		52 736	35 264
Autres achats et charges externes		(11 070)	(9 171)
Impôts et taxes		(2 041)	(1 685)
Charges de personnel	2.8.2	(5 995)	(4 310)
Dotations amortissements et provisions d'exploitation		(13 253)	(9 542)
Autres charges d'exploitation		(6)	(3)
Total charges d'exploitation		(32 365)	(24 711)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 371	10 553
Intérêts et produits assimilés	2.8.3	0	0
Autres produits financiers	2.8.3	618	465
Total produits financiers	2.8.3	618	465
Intérêts et charges assimilées	2.8.3	(6 814)	(5 935)
Dotations financières aux amortissements et provisions	2.8.3	0	0
Total charges financières	2.8.3	(6814)	(5 935)
RESULTAT FINANCIER	2.8.3	(6 196)	(5 470)
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES		14 175	5 083
Total produits exceptionnels	2.8.4	7 855	7 610
Total charges exceptionnelles	2.8.4	(1 188)	(1 861)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.8.4	6 667	5 749
Impôts sur les bénéfices	2.8.5	(6 969)	(3 523)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		13 873	7 309
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	2.8.5	89	108
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	2.6.1	(601)	(607)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		13 361	6 810
RESULTAT - Parts des minoritaires		(1 750)	(1 250)
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		11 611	5 560
Résultat net, de base, par action (en euros) - part Groupe	2.8.6	1.0374	0.4968

VALECO S.A.S Comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2017

1.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

1.3.1 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES, PART DU GROUPE

(en milliers d'€) Sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital Social	Prime d'émission	Réserves Consolidées	Résultat	Total part du Groupe
Au 31 décembre 2015	11 192 751	11 192	17 821	(1 448)	1 783	29 349
Affectation de résultat n-1				1 783	(1 783)	-
Distribution de dividendes				(1 000)		(1 000)
Incidence taux de change				(33)		(33)
Résultat consolide de l'exercice (part groupe)					5 560	5 560
Au 31 décembre 2016	11 192 751	11 192	17 821	(697)	5 560	33 876
Affectation de résultat n-1				5 560	(5 560)	-
Distribution de dividendes				(1 999)		(1 999)
Incidence taux de change				35		35
Résultat consolide de l'exercice (part groupe)					11 611	11 611
Au 31 décembre 2017	11 192 751	11 192	17 821	2 899	11 611	43 523

Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2017

1.3.2 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES, PART DES MINORITAIRES

(en milliers d'euros)	Réserves consolidées	Résultat	Total - part des minoritaires
Au 31 décembre 2015	209	283	492
Affectation du résultat de l'exercice précédent	283	(283)	-
Distribution de dividendes des filiales aux minoritaires	(367)		(367)
Rachat des minoritaires	(53)		(53)
Résultat consolidé de l'exercice, part des minoritaires		1 249	1 249
Au 31 décembre 2016	72	1 249	1 321
Affectation du résultat de l'exercice précédent	1 249	(1 249)	
Distribution de dividendes des filiales aux minoritaires	(465)		(465)
Résultat consolidé de l'exercice, part des minoritaires		1 750	1 750
Au 31 décembre 2017	856	1 750	2 606

1.4TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE		
Résultat net de l'ensemble consolidé	13 361	6 810
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(89)	(108)
Dividende reçus des sociétés mises en équivalences	20	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, à l'exclusion des dépréciations sur actif circulant	14 229	10 219
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, à l'exclusion des dépréciations sur actif circulant	(431)	(109)
Subventions virées au résultat	0	(2)
Variation des impôts différés	(418)	(3 856)
Plus et moins-values de cession	(6 244)	(5 620)
Marge brute d'autofinancement de l'ensemble consolidé	20 428	7 334
Variations des Créances d'exploitations	(700)	(12 019)
Variations des Stocks, nets de dépréciations	(109)	(16)
Variations des Dettes d'exploitation	(3 432)	12 842
Variations des Charges et Produits Constatés d'avance	1 127	1 125
Variation du Besoin en fonds de roulement d'exploitation	(3 114)	1 932
Variations des intérêts courus	470	139
Flux net de trésorerie généré par l'activité	17 784	9 405
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(35 306)	(64 097)
Prix de cession des éléments d'actif cédés	115	5
Encaissement de subvention d'investissement	0	14
Variation des autres immobilisations financières	(10 545)	(4 114)
Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées	3 154	3 970
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(42 582)	(64 222)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	(2 000)	(1 000)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés	(465)	(367)
Augmentation de capital en numéraire de la société-mère	-	-
Variation des comptes courants hors groupe	(1 249)	1 811
Remboursement des emprunts bancaires et des dettes de crédit-bail	(25 057)	(8 929)
Souscription d'emprunts bancaires	55 624	89 775
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	26 853	81 290
Variation des écarts de conversion	3	17
VARIATION DE LA TRESORERIE	2 058	26 490
Trésorerie à l'ouverture	41 837	15 347
Trésorerie à la clôture	43 895	41 837

LIASSE FISCALE 2018

(a)	Formulaire obligatoire rt. 223 du Code général des im	pôts)		me Egolisë erasemite		ľ	N° 2065-SD (2019)
Direction Générale				R LES S	OCIETES	Timbre à d	ate du service
Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	1	Régime simp lifié d'imp d		Régime réel normal X
Exercice ouvert le Déclaration souscrite p Adresse du service où doit être dép osée cette déclaration A IDENTIFICATION Identification du dest inataire Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :	our le résult at d'ense	mble de group e	Si PM1	E innovante	Si option pour le régim art. 209-0 B (entrepris	e optionnel de t ses de transport	axation au tonnage maritime)
Adresse du service où doit être	SIE de Montpellier I 40 Rue de Louvois				A dresse du décla différent e de l'ad		
dép osée cette	CS 80001				adresse du siège s	social si elle est	
A IDENTIFICATION	34181 MONTPE SAS VALECO	ELLIER CEDEX4			principal établis	SCHICHT:	
du 6 a	188 RUE MAURI	CE BEJART					
Identification du	34080 MO NIPEI	TIND					
destinataire	34000 MO NII E		421377	94600031	D ACTIV	UT:-	
par la	Insp. IFU	N° dossier		N° Siret	B ACTIV		
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas					Activités exer GESTION I		l'activité principale):
de changement:							e, cochez la case
REGIME FISCA	L DES GROU	PES					
Les entreprises placées - Date d'entrée dans le g			oivent de 011020		laration endeux exempla	ires. (Article 22	23 A à U du CGI)
- Pour les sociétés filiale	S (8)				de la société mère.		
SAS	VALECO	•			SIE MONTPELLIER 1		
n° SIRET 4	2 1 3 7 7 9 4	6 0 0 0 3	1		34181 MONTPELLIE	R CEDEX I	
0	ATION DES E	LEMENTS	D'IMP	OSITION (c	f.notice)		
1 Résultat fiscal Bénét	ice imposable	Bénéfice imposab	27.	Bénéfice imposab		(report de la lig	Déficit
Ge ou au	taux de 31 %	237 508 au taux de 28%		au taux de 15%		2058A ou 372 du 2	2033B)
- Lina-vanues	Plus-values à long erme imposables au taux de 15%	824 963	Rest		sion et de la sous-concession u taux de 15% (ligne 17 du tableau (sous déduction du mon	n° 2059-A ou 591 du	2033-C)
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres	olus-values les au taux de 19%		Plus-values à terme imposa aux taux de	long	Plus-values exc art.238 quin	onérées
3 Abattements et exon	érations notamme	nt en faveur des	entrepris	es nouvelles ou		d'entre prises	ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces Entreprises nouvelles art.			suitats mentior mes entreprise		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A	Pôledeo	compétitivité
Entreprises nouvelles art.		Zones franches d'	activité art.44	quaterdecies	Autres dispositifs		estructuration de art 44 terdecies
Bassins urbains à dynamic art.44 sexdecies	Bé	néfice ou déficit exon diquer + ou - s elon le				alues exonérées at du taux à 15%	
3 Sociétés d'investissements inn 4 Option pour le crédi	borners corees	- 2	ductif, art. 244		dans le secteur du logeme	ent social, art. 244 q	
	NS (cf. la notice de la				qués aux 1 et 2 ci-dessous ne prise (66,66 %).	sont imputables qu	e pour partie s'ils n'ont pas
	dit d'impôt) indiqué sur les cert	tificats joints au relevé d	le solde d'impôt s	sur les sociétés ou affér	ent aux primes de remboursemen		
2 Au titre des revenus auxqu d'Outre-Mer, un crédit d'in					int en cartouche au cadre VII de l		
	ANNUELLE SUR LE					à la contribution 2	
1- Si vous êtes l'entreprise						rticle 223 quing	pries C-I-1 du CGI)
2- Si vous êtes la société t adresse et numéro d'ide	ête de groupe et que v	ous avez désigné 'entité désignée :	une autre en	tité du groupe po	our souscrire la déclaration	on n° 2258-SD,	indiquer le nom,
3- Si vous êtes l'entreprise		15.0	2258-SD nz	r la société tête	de groupe (art. 223 guin)	nies (-I-2)	
Dans ce cas, veuillez indiq	uer le nom, adresse et	numéro d'ident if	ication fisca	le de la société té	ête de groupe :	knes (1 2)	
G COMPTABILITÉ	NFORMATISÉE C	entreprise dispos	e-t-elle d'un natisée ?	Si oui,	indication du logiciel uti	lisé	
O GA/O MGA Viset	ır conventionné 🗌						
Nom, adresse, télépho - Professionnel de l'e		: Cabinet MENON	Frédéric	395	RUE MAURICE BEJART		0499614040
I				340	080 MONTPELLIER		
- Conseil :							
- CGA/OMGA ou vise N° d'agrément	eur conventionné :						
A	MONTPELLIER	le	2504201	0	nature et qualité du déclarant GAYERIK	PRI	ESIDENT
				LE DE L'ACTION		- Au	Annual Control of Control

			UR LES A DECLAR			N°	2065 Bis-SD (2019)
Désignation de l'entreprise SAS VALECO et date de clôture de l'exercice 31122018	(A	ne rempl	ir que sur les exen	nplaires "en conti	nu")		
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTION AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DIST	IS ET PA	ARTS S	OCIALES,				
Montant global brut des distributions correspondant aux intérêt dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	s,	SOC	vées par la riété elle-même vées par un établi	issement chargé	(a)		2 686 260
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	ı avantages	du	service des titres		(b)		
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposée	actionnaire	S			(c) (d)		
4. Montant des distributions autres que celles visées					(e)		
en (a),(b),(c) et (d) ci-des sus					(f) (g)	7	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)					(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI Montant des revenus distribués non éligibles					(i)		2 686 260
à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI 7. Montant des revenus répartis					(j) total (a à h)		2 686 260
I REMUNERATIONS NETTES VE	RSE	ES AL	JX MEMBR	ES DE CE	RTAINES S	OCIETES	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL Nombre de parts		sommes versées, au co associé, gérant ou no ments forfaitaire	on, désigné col. 1, à ti	tre de traitements, ém	e l'impôt sur les sociét oluments, indemnités onctions dans la socié	, rembourse-
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SPC et sté de comporiétaires de navires - associés gérants ou	de parts sociales apparte- nant à chaque as-	Année au cours de laquelle	àtitre		fontant des sommes v e représentation,		professionnels k visés dans les
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	socié en toute pro- priété ou en usufruit	le verse- ment a été effec- tué	de traitements émoluments et indennités proprement dits	de mission et Indennités forfaitaires	de déplacement Rembour- sements	Indennités forfaitaires	es 5 et 6 Rembour- sements
1	2	3	4	5	6	7	8
	-						
						γ. γ.	
	-						
	-						
						9	
	-						
				3			

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôt	is)	IMPOT SUR LES SOCIETES ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065	N° 2065 Bis-SD (SUITE) (2019)
	SAS VALECO	(A ne remp lir que sur les exemp laires "en continu")	
Désignation de l'entrepr et Date de clôture de l'en	ISC .	,	
a Bute de ciotale de l'a	31122016		
J DIVERS	NOM ET ADRESSE DU I	PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
	ADRESSES DES AUT RES	SETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du mêm	ne modèle)
CADRE NE CON	NCERNANT QUE LES	ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFI	E D'IMPOSITION
	sur les DSNde 2018, montant total de	faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés s bases brutes fiscales. Ils doïvent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe	s, figurant sur les salaires,
REMUNERATIONS	telles notamment les sommes portée	au titre de la contribution de l'employ eur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
		s, de commissions et de courtages	
	NCERNE QUE LES ET À LONG TERME (MVL	ITREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE I T) (v oir les explications figurant sur la notice)	D'IMPOSITION
		Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)	
MVLT restant à reporte	r à l'ouverture de l'exercice	(att. 2191 a ter et a quater un CG1)	
M VLT imputée sur les F			
MVLT réalisée au cours	de l'exercice		
M VLT restant à reporte	r		

omulair du cod	re ob le gé	ligatoire (article 53 A neral des impôts)		1 BILAN	- A	CTIF		DGF	iP N° 2050 201
	_	ntion de l'entreprise : SAS VALECO)			D	urée de l'exercice exprimée er	nombr	e de mois * 12
		de l'entreprise : 188 RUE MAURIC	=		80 M	ONTPELLIER	Durée de l'e	cercice p	
Nun	néro	SIRET * 4 2 1 3 7 7 9	4	6 0 0 0 3 1			Exercice N, clos le,	34	Néant *
			_	Brut	_	Amortissements, provisions	31122018 Net 3	ĻĻ	31122017 Net 4
	(Capital souscrit non appelé (I)		1		2	3		4
1		Frais d'établissement *	AA						
ELLES	-	A 45 (49) (State IB 29)	АВ		AC		*		
INCORPORELLES	F	rais de développ ement * Concessions, brevets et droits similaires	CX		CQ				
NS INC	_		AF	94 725	AG	64 949	29 776		8 652
MMOBILISATIONS	H	Fonds commercial (1)	AH		ΑI				
IOBILE	1	Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisa-	AJ	73 065	AK		73 065		36 726
IMM	ť	ions incorporelles	AL		ΑM				
E *	Γ	l'errains	AN		AC				
BILISE *	C	Constructions	ΑP	1 707 509	ΑÇ	436 588	1 270 921		1 344 236
IONS CO	II e	nstallations techniques, matériel t outillage industriels	AR	265 515	AS	43 491	222 024		235 264
ACTIF IMMOBILISE MMOBILISATIONS CORPOREL	A	Autres immobilisations corporelles	ΑТ	806 656	ΑU	403 603	403 054		399 460
ACTIF IM	I	mmobilisations en cours	ΑV	42 235	ΑW		42 235		
A W	A	Avances et acomptes	ΑX		ΑY				
9	1	articipations évaluées selon a méthode de mise en équivalence	CS		СТ				
TERES	A	Autres participations	CU	8 723 364	CV	25 370	8 697 995		8 394 266
INANC	C	Préances rattachées à des participations	BB		BC	M64300-01-0000-00	\$4000000000000000000000000000000000000		
IONS	-	Autres titres immobilisés	BD	22 888 783	BE		22 888 783		19 216 709
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	F	Prêts	BF		BG			2	
MMOB	_	**************************************	вн	1 746 397	ВІ		1 746 397		56 707
8	1	TOTAL (II)	ВЈ	36 348 249	BK	974 001	35 374 248		29 692 019
1	l N	Matières premières, approvisionnements	BL	30 340 249	BM		35 374 240		27 072 017
	12		BN	555 130	BC		65 913		7 478
STOCKS *	-	En cours de production de biens	ł	333 130			63 913		7478
STOC		En cours de production de services	BP	ė.	BQ				
_		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
RCULANT s		M archandises	ВТ		BU				
<u>Ş</u> _	1,000	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2	BW				
F CIR	C	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	3 617 984	BY		3 617 984		2 442 573
ACTIF CII CREANCES	A	Autres créances (3)	ΒZ	36 970 921	CA	745 074	36 225 848		29 311 220
V O	10	Capital souscrit et appelé, non versé	СВ		CC				
DIVERS	(d	Valeurs mobilières de p lacement lont actions propres :	CD		CE				
DIV	Ι	Disp onib ilités	CF	6 200 444	CG		6 200 444		10 762 735
	C	Charges constatées d'avance (3) *	СН	144 738	CI		144 738		41 426
ion		TO TAL (III)	CJ	47 489 217	CK	1 234 290	46 254 927		42 565 432
Comptes régularisation	Fr	rais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	cw						
Con	Pri	imes de remboursement des obligations (V)	СМ						
de ré		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN	50 102			50 102		3 107
		TOTAL GENERAL (I à VI)	СО	83 887 568	1A	2 208 291	81 679 277		72 260 558
Renvois	:(1)	Dont droit au bail:	(2)	Part à moins d'un an des im- pilisations financières nettes :	СР		(3) Part à plus d'un an : CF	2	
lause	de re	éserve Immobili- sations :		Stock	ks :		Créances :	1	

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP Nº 2051 2019

	Désignation de l'entreprise <u>SAS VALECO</u>			Néant □*
,			Exercice N	Exercice N-1
	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé:	DA	11 192 751	11 192 751
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	17 821 196	17 821 196
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 843 260	1 037 326
ES	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
OPR	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF		
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	DG		
LAU	Report à nouveau	DH	27 647 021	15 020 548
API	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 969 084	16 118 667
	Subventions d'investissement	DJ	29 750	31 500
	Provisions réglementées *	DK	03440164346154001	
	TO TAL (I)	DL	68 503 062	61 221 988
spu	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Autres fonds propres	Avances conditionnées	DN		
Autı	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	50 102	3 107
visio r risq harg	Provisions pour charges	DQ		
Pro pour et c	TO TAL (III)	DR	50 102	3 107
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 791 805	1 474 745
4	Emprunts et dettes financières divers (Dontemprunts participatifs EI	DV	5 484 069	6 239 592
ES (Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
DETTES (4)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 573 970	1 723 193
D	Dettes fiscales et sociales	DY	1 720 130	1 560 272
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	411	
,	Autres dettes	EA	28 928	7 187
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	526 799	
	TO TAL (IV)	EC	13 126 113	11 004 988
2	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		30 475
	TO TAL GENERAL (I à V)	72 260 558		
(1)	Ecart de réévaluation incorp oré au capital			
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
<u>s</u> (2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
(3)	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 576 293	9 731 986
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 184	

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire ob ligatoire (article 53 A	(3) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)	DGFIP N° 2052 2019
du Code pénéral des iem ôte)		

No.	de général des signation	de l'entreprise : SAS VAI	ECC	O .					Néant 🗌
100 Secretaria		•				Exercice N	21		Exercice (N-1)
				France	livraisons	Exportations et intracommunautaires		Total	Exercise (11-1)
	Vent es	de marchandises *	FA		FB		FC		
	D 1 4	. biens*	FD	31 418	FE		FF	31 418	37 393
z	Product	ion vendue services *	FG	9 804 164	FH		FI	9 804 164	14 251 785
ATIO	Chiffre	es d'affaires nets*	FJ	9 835 582	FK		FL	9 835 582	14 289 17
LOIT	Produc	tion stockée *					FM	109 259	445 87
)'EXF	Produc	tion immobilisée *					FN		
ISLIC	Subven	tions d'exploitation					FO	2 077	5 62
PRODUITS D'EXPLOITATION	Reprise	es sur amortissements et pr	ovisi	ions, transfert de charg	es * (9)		FP	4 537	6 29
а	Autres	produits (1) (11)					FQ	1 187	10
				Total des proc	luits d'exp	loitation (2) (I)	FR	9 952 641	14 747 07
	Achats	de marchandises (y compr	is dro	oits de douane)*			FS		
	Variatio	on de stock (marchandises)	*				FT		
	Achats	de matières premières et aut	res ap	oprovisionnements (y	ompris dro	its de douane) *	FU		
z	Variatio	on de stock (matières prem	ières	et approvisionnement	s)*		FV		
OIL	Autres	achats et charges externes	(3) (6	5 bis) *			FW	4 014 555	3 804 39
ITA	Imp ôt s	, taxes et versements assim	ilés *	•			FX	206 676	259 33
PLC	Salaires	et traitements *					FY	1 764 148	1 313 81
D'EX	Charges	s sociales (10)					FZ	804 866	544 07
CHARGES D'EXPLOITATION	NON	Sur immobilisations .	- do	tations aux amortisser	nents *		GA	242 966	188 68
ARC	HON	Sta manoraisations (- do	tations aux provisions	1		GΒ		
CH	DOTATIONS EXPLOITATION	Sur actif circulant : dota	ions	aux provisions *			GC	50 824	438 39
	D'E3	Pour risques et charges	dota	ations aux provisions			GD		
	Autres	charges (12)					Œ	3 242	3 03
				Total des char	ges d'explo	oitation (4) (II)	GF	7 087 276	6 551 74
1 -]	RESULI	TAT D'EXPLOITATION	(I-II)				GG	2 865 365	8 195 33
operations en commun	Bénéfic	e attribué ou perte transfér	ée *			(III)	GH		
obera en co	Perte si	upportée ou bénéfice transf	éré *	•		(IV)	GI		
	Produit	s financiers de participatio	ns (5)			GJ	4 400 220	3 480 42
	Produit	s des autres valeurs mobili	ères o	et créances de l'actifim	mobilisé (5	()	GK	1 634 478	1 124 45
ERS	Autres	intérêts et produits assimil	és (5)			GL	601 392	587 66
FINANCIER	Reprise	es sur provisions et transfe	rts de	e charges			GM	1 941 189	
F. F.	Différer	nces positives de change					GN	194	17 89
	Produit	s nets sur cessions de valer	ırs m	nobilières de placement			GO		
				Total o	les produit	s financiers (V)	GP	8 577 472	5 210 44
ES	Dotatio	ons financières aux amortiss	emer	nts et provisions *			GQ	135 593	943 65
RGE	Intérêts	s et charges assimilées (6)					GR	526 414	141 05
CHARGES FINANCIERES	Différe	nces négatives de change					GS	1 531	38
FI	Charges	s nettes sur cessions de val	eurs 1	mobilières de placeme	nt		GT		
				Total des	charges f	inancières (VI)	GU	663 538	1 085 09
2	- RESUI	TAT FINANCIER (V - V	D)				GV	7 913 934	4 125 350
3 -	RES UI	TAT COURANT AVANT	IM	POTS (I-II+III-I	V + V - VI		GW	10 779 299	12 320 686

(4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désig	nation de l'entreprise SAS VALECO			Néant 🔲
	•		Exercice N	Exercice N-1
3	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 278	27 955
STID	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	ΗВ	846 200	6 728 228
PRODUITS	Reprises sur provisions et transferts de charges	НС		60 000
FYC	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	862 478	6 816 183
2	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 187	13 708
GES	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	26 129	64 20
CHARGES	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	13.60 Y 13.00 T A A B TO (19 00 00 00 00 00
CHARGES	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	30 316	77 90
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	н	832 162	6 738 27
1000	ticipation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	НЈ	212 187	
100	ôts sur les bénéfices * (X)	нк	1 430 190	2 940 29
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	19 392 591	26 773 701
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	9 423 507	10 655 034
5 -	BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	9 969 084	16 118 66
-	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	НО		
	produits de locations immobilières	HY		
Ľ	2) Dont { produits d'exploitation affèrents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	11 128	27 95
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
_ t	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
- 1	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		5 190 50
- 1	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 his du C.G.L.)	1K HX		92 10
-	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
(Dont amortissement exceptionnel de 25%des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
-	(9) Dont transferts de charges	A1	4 537	2 79
-	10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	4 33 //	2 //
, (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
RENVOIS	12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
REN	13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	[7] Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) of joindre en annexe):	t le	Charges exceptionne lles	Produits exceptionnels
	PCEA			844 45
	SUBVENTION INVST			1 75
	AAR + REMBT FRAIS			16 27
- 1	VNC		26 129	
-	CHARGES S/EX ANTERIEUR		4 187	
- 1	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exerc Charges antérieures	ice N Produits antérieurs
F	produce of stanger one state store unterform.	- 1		
+				
-		- 10		
+			2	
-				

	(artic	Formulaire obligatoire de 53 A du Code général des impé	its)	⑤ [IM	MOBILISATION	NS		D	GFIP N° 2054 201
		n de l'entreprise SAS		LECO						Néant 🔲
C/	ADREA	IMMO BILI	SAT	IONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	ou res	Augm onsécutives à une réévaluation ratiquée au cours de l'exercice ultant d'une mise en équivalence	entatio	ns Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
RP.	Frais d'établ	is sement et de développement	t	TOTALI	CZ	1	D8	2	D9	3
INCORP	Autres po	ostes d'immobilisations	inco	porelles TOTALII	KD	105 650	KE		KF	62 141
	Terrains				KG		КН		KI	
	Sur sol p	ropre [Dont Composants	L9		j KJ		KK		KL	
	Sur sol p Sur sol d Installation et aménage	'autrui [Dont Composants	M1		км	1 656 071	KN		KO	
S	Installation et aménager		[Dont Com- posant	M2	KP	51 437	KQ	3	KR	
CORPORELLES	et outillage ind	lustnets	[Dont Com- posant	M3	KS	263 852	KT		KU	1 66
ORF	ह्य Installati aménagei	ions générales, agencements, ments divers *			KV	119 325	KW		KX	31 48:
ORF	Installati aménager Matériel Matériel Matériel	detransport *			KY	43 404	KZ		LA	14:
0	Matériel et mobili	de bureau er informatique			LB	593 335	LC		LD	140 31
	Emballag	ges récupérables et			LE		LF		LG	
	Immobilis	ations corporelles en co	ours		LH		LI		LJ	42 23:
	Avances e	et acomptes			LK		LL		LM	
				TOTALIII	LN	2 727 424	LO		LP	215 849
	Part icip at	ions évaluées par mise	en éc	_l uivalence	8G		8M		8T	
ERES	Autres pa	articip ations			8U	8 678 490	8V		8W	44 874
NCIE	Autres tit	res immobilisés			1P	19 216 709	1R		1S	5 205 38
FINANCI	Prêts et a	utres immobilisations fi	nanc	ières	1Т	56 707	1U		1V	1 689 69
				TOTALIV	LQ	27 951 906	LR		LS	6 939 94
		TOTALGENER	AL ($\mathbf{I} + \mathbf{II} + \mathbf{III} + \mathbf{IV}$	ØG	30 784 979	ØН		ØJ	7 217 93
С	ADREB 1	IMMO BILIS ATIO NS		par virement de poste à poste	ninutions	ar cessions à des tiers ou mises hors service ou resultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réé	va hiation légale * ou évaluation par mise en équivalence sur d'origine des immobilisation en fin d'exercice
RP.	Frais d'établis et de développ		IN	1	CØ	2	DØ	3	D7	4
INCORP		d'immobilisations TOTALII	Ю		LV		LW	167 790	1X	2-
	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
		Sur sol propre	IQ		MA		мв		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	1 656 071	MF	7.
		Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG		МН	51 437	MI	
	Installations t lage industrie	techniques, matériel et outil- ls	IT		МЈ		MK	265 515	ML	
ES		Inst. gales, agencts, amé- nagements divers	IU		ММ		MN	150 808	МО	
CORPORELI	Autres	Matériel de transport	IV		MP	127	MQ	43 426	MR	
ORPC	immobilisation:	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	9 915	MS	111 316	МТ	612 422	MU	
ນ	c orp orelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisati	ions corporelles en cours	MY	5	MZ		NA	42 235	NB	
	Avances et	acomptes	NC		ND		NE		NF	
		TOTALIII	IY	9 915	NG	111 443	NH	2 821 915	NI	
	Participation	ons évaluées par	IZ		ØU		M 7		øw	
S	Autres par		ΙØ		øx		ØY	8 723 364	ØZ	
IERE	Autres titre	es immobilisés	I1	718 903	2B	814 404	2C	22 888 783	2D	
FINANCIERES	Prêts et autres	s immobilisations financières	12		2E		2F	1 746 397	2G	
FIL		TOTALIV	13	718 903	NJ	814 404	NK	33 358 544	2H	
Г	TOTAL GEN	ERAL (I + II + III + IV)	I4	728 818	ØK	925 846	ØL	36 348 249	ØM	

Primes de remboursement des obligations

SR

SP

DGFIP Nº 2055 2019 (6) AMORTISSEMENTS Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS VALECO Néant 🔲 SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES CADREA (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) Diminutions : amortis sement afférents aux éléments sortis de l'actifet reprises Montant des amortissements Augmentations : dotations Montant des amortissement IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES au début de l'exercice de l'exercice à la fin de l'exercice Frais d'établissement EM EN CZ EL TOTALI et de développement Autres immobilisations incorporelles PE PH PG TOTALII 60 272 PF 4 677 64 949 ΡI PK PL Terrains PJ PQ PM PN Sur sol propre PR PT PU Constructions Sur sol d'autrui 352 657 PS 71 562 424 219 Inst. générales, agencements et aménagements des constructions PV PX PY PW 1 754 12 369 10 616 Installations techniques, matériel et PZ 28 588 QA 14 903 QE QC 43 491 outillage industriel Inst. générales, agencements, QD QE QF QG 40 772 20 721 20 050 Autres amén agements divers QH QK Matériel de transport 35 397 QI 1 856 QJ 127 37 126 immobilisations Matériel de bureau et QL 300 485 QM 128 163 QN 102 943 QO 325 705 informatique, mobilier corporelles Emballages récupérables et divers OR QP QS QT TOTALIII QU 748 464 QV 238 288 103 070 QX 883 682 ØR TOTAL GENERAL (I + II + III) ØN 808 736 ØP 242 966 ØO 103 070 948 631 CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTIS SEMENTS DEROGATOIRES DOTATIONS REPRISES Immobilisations amortissements Colonne 1 Colonne 4 Colonne 6 Colonne 2 Mode dégressif Colonne 3 Colonne 5 amort is sables à la fin de l'exercice Différentiel de durée Amortissement fiscal Différentiel de durée Mode dégress if Amort is sement fiscal exceptionnel exceptionnel N6 TOTALI Autres immob. incor-NS P6 P P8 Pg QI porelles TOTALI Terrains Q3 04 Q5 Q6 07 08 Sursol propre R Q9 R2 R3 R4 R5 Re R RS R9 S1 S2 **S3** \$4 Inst. gales, agen S5 Se **S7** T1 T2 88 89 et am des const. Inst. techniques mat. et outillage T5 T6 T8 Inst. gales, agen U1 U2 U3 U4 U5 U6 U am divers Matériel de U8 US VI transport Mat. bureau et V6 V8 V9 WI W2 W inform mobilier Emballages W W6 W XI récup. et divers TOTALIII X3 X6 X2 X4 X5 X7 X8 Frais d'ac quisition de titres de participation TOTAL IV NI NN NC Total général (I + II + III + IV) NR NS NT NU NV NQ otal général non venti (NP + NQ + NR) NY NZ (NW-NY) (NS+NT+NU) CADREC MOUVEMENTS DE L'EXERCICE Montant net au début Dotations de l'exercice Montant net à la Augmentations AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES * de l'exercice aux amortissements fin de l'exercice **Z9** Z8 Frais d'émission d'emprunt à étaler

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Dé	signation de l'entre	prise SAS VALECO								Néant □*
	Nature des p	provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS: otations de l'exercice 2	R	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
	Provisions pour re gisements miniers		3Т		ТА		ТВ		TC	
tées	Provisions pour in (art. 237 bis A-II)		3U		TD		TE		TF	
inen	Provisions pour ha	nusse des prix (1) *	3V		ΤG		ТН		TI	
rég	Amortissements d	ér ogatoires	3X		ТМ		TN		то	
ions	Dont majorations	ex ceptionnelles de 30%	D3	i	D4		D5		D6	
Provisions réglementées	Provisions pour pr (art. 39 quinquies I		IJ		IK		IL		IM	
^	Autres provisions	AN 50 C500 L3V464	3Y		ТР		TQ		TR	
Ī		TOTALI	3Z		TS		ТТ		TU	
	Provisions pour lit	iges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour ga aux clients	ranties données	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pe	ert es sur marchés à	4J		4K		4L		4M	
31	Provisions pour an	nendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour p	ertes de change	4T	3 107	4U	50 102	4V	3 107	4W	50 10
pour risques	Provisions pour po similaires	ensions et obligations	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour in	ıp ôts (1)	5B	2	5C		5D		5E	
d suc	Provisions pour re immobilisations *	nouvellement des	5F		5H		5J		5K	
Provisions	Provisions pour gr et grandes révision	os entretien	EO		EP		EQ		ER	
Ĕ١	Provisions pour ch	arges sociales et	5R		5S		5T		5U	
İ	Autres provisions charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
t	charges (1)	TOTALII	5Z	3 107	TV	50 102	TW	3 107	TX	50 10
7		200 0000	6A	30 MU (C COV 9000)	6B	50109/9/C04C04094	6C	51 D	6D	Section which the con-
티		- incorporelles - corporelles	Œ.	-	6F		6G		6H	
ciați	sur	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
lépré	immobilisations	- titres de participation	9U	284 224	9V	3 500	9W	262 354	9X	25 37
off.	9	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	800070
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en co	2 (5000) (W.S. 1000) (M. 1900)	6N	438 393	6P	50 824	6R		6S	489 21
isio	Sur comptes client	S	6T		6U		6V		6W	
ĕ	Autres provisions dépréciation (1) *	pour	6X	2 338 811	6Y	81 991	6Z	1 675 728	7A	745 07
t		TOTALIII	7B	3 061 427	ТҮ	136 315	TZ	1 938 082	UA	1 259 66
	TOTAL	GENERAL (I + II + III)	7C	3 064 534	UB	Guide Mariana	UC	1 941 189	UD	1 309 76
			\overline{c}	d'exp loit ation	UE	50 824	UF			
		Dont dotations et reprises	- 1	financières	UG	135 593	UH	1 941 189		
		G Tophises	(.	exceptionnelles	UJ		UK			
	na en versenne versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen versen v	montant de la dépréciation à la c	Lâture	da Barraraina aalaula aalau	Lacri	o les présues à l'article 30	1.5e	du CGI	10	

⁽¹⁾ à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Fori	mulaire obliga lu Code génér	toire (article 53 A	(ICES DES CRE LOTURE DE L			D	GFIP N° 2057 2019
		n de l'entreprise : SAS VA	LECO	^					22		Néant □*
C.A	ADRE A	ETAT DES CI	REANC	ES	Î	N	Montant brut		A 1 an au plus 2		A plus d'un an
발방	Créances	rattachées à des participati	ons		UL		Ť	UM	-	UN	<u> </u>
L'AC	Prêts (1)	(2)	DENOMO:		UP			UR	,	US	
MIN	Autres in	nmobilisations financières			UT		1 746 397	UV		UW	1 746 397
П	Clients d	louteux ou litigieux			VA		4				
ΙÌ	Autres c	réances clients			UX		3 617 984		3 617 984		
ايا		ésentative de titres emis en garantie * Provision pour d préciation antérier ment constituée	e- Ire- UO		Z1						
CIRCULANT	Personne	el et comptes rattachés			UY		1 000		1 000		
IRCL	Sécurité	sociale et autres organismes	sociau	ζ.	UZ						
빌	-contractor and	Imp ôts sur les bén	éfices		VM		1 516 799		1 516 799		
DE L'ACTIF	Etat et a	Taxe sur la valeur a	joutée		VB		230 278		230 278		
핌	collecti	Autres impôts, taxe	s et vei	sements assimilés	VN						
	publiq	Divers Divers			VP		67 444		67 444		
Ħ	Group e	et associés (2)			VC		35 045 344		35 045 344		
П		s divers (dont créances relat on de titres)	ives à	les opérations	VR		110 056		110 056		
С		nstatées d'avance			vs		144 738		144 738		
				TOTAUX	VI		42 480 041	VU	40 733 644	VV	1 746 397
S		ntant - Prêts accordés en	cours	l'exercice	VD						
RENVOIS	(1) d	es - Remboursements o	bt enus	en cours d'exercic	e VE						
R	(2) Prêts	et avances consentis aux associés	(personr	es physiques)	VF		80				
CA	DREB	ETAT DES DEITES		Montant bru	ut		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au pl	us	A plus de 5 ans
En	prunts ol	oligataires convertibles (1)	73	7							
Au	tres emp	unts obligataires (1)	72								
Е	imprunts et de auprès des établissements	ites à 1 an maximum à l'origine	V	3	4 184	1	4	184		Ü	
	de crédit (1)	à plus d'1 an à l'origin	ne V	н 3 7	787 622		237	802	2 318 80)8	1 231 012
En	nprunts et	dettes financières divers (1)	(2) 8/	Λ.							
Fo	ournisseur	s et comptes rattachés	81	1.5	573 970		1 573	970			
P	ersonnel e	t comptes rattachés	80	3	341 669)	341	669			
Séc	urité socia	nle et autres organismes soci	aux 81) 3	360 172		360	172			
	Etat et	Imp ôts sur les bénéfices	81	E .							
	autres	Taxe sur la valeur ajoutée	W	V g	984 372		984	372			
	lectivit és	Obligations cautionnées	V	(
pı	ubliques	Autres impôts, taxes et as similés	V	2	33 916	5	33	916			
Det	tes sur immo	bilisations et comptes rattachés	8.3		411			411			
Gr	oup e et as	ssociés (2)	VI	5.4	184 069)	5 484	069			
		s (dont dettes relatives à de e p ension de titres)	S 81		28 928	3	28	928			
De		entative de titres empruntés	Z								
		statés d'avance	81		526 799)	526	799		\top	
		TOTAU	x v	Y 13 1	126 113	VZ	9 576	293	2 318 80	8	1 231 012
/ois	(1) Emp	runts souscrits en cours d'exercice	V.	2.5	533 527	(2)			personnes physiques VI		
RENVOIS		runts remboursés en cours d'exercio	e VI	. 2	220 415	*	Des explications con	nc erna	nt cette rubrique sont donné	es dan	s la notice nº 2032.

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2019

							Néant 🗆 *	Ex	tercice N, clos le :
Désignation de l'ent	(100)) Xa	LECO					Néant 🔲 *	\vdash	31122018
I. RENTEGRA	TONS				BENEFICE COMPI	FABLE DE	L'EXERCI CE	WA	9 969 084
Rémunératio	n du travail de l'expl		les associ					WB	
10 10	nels non déductibles* (s oorter ligne ci-dessous)	wD			cédentaires (art. 39-4 du C.G sements non déductibles	wE	4 776	XE	8 860
Autres charges et (art. 39-4 du C.G.	dépenses somptuaires	WF		Taxe sur les véhi (entreprises à l'I	cules des sociétés	WG	4 084		
Autres charges et (art. 39-4 du C.G. Fraction des loye d'un crédit bail in	sàreintégrer dans le cad			Part des loyers	dispensée de reintégratio	n RB		1	
	mobilier et de levée d'op ges à payer non déductil	oles		(art. 239 sexies Charges à payer	D) liées à des états et territoi				
Amendes et p	3, cadre III)	WI	132 0	93 non coopératifs i	on déductibles (cf 2067	-BIS) XX		XW	132 093
77		WJ		Charges finar	ncières (art.212 bis)	* XZ			
	s prévues à l'article	375 50 376	- 0					XY	1 441 603
Bénéfices r	sociétés (cf. page 9 a lisés par une société	1	ce 2032)	Résultats b	énéficiaires visés			17 K7	1 441 603
Quote-part de personne	1000 1000 TA 10		£ 0/ J	a decision of the contract of	209 B du CGI L7	1 10 04	1	18	
nettes a	{ 	20 12 00	900 (127)	ie 19 % (12,8 %)	our les entreprises	а гипрос	sur le revenu	ZN	
Moins-vali nettes a long terme	on imposable des pl			211	- Plus -values nettes	à court ten	ne	WN	
S S S S S S S S S S S S S S S S S S S	cours d'exercices			au	- Plus-values soumi		10 00 00	wo	
Ecarts de val	eurs liquidatives sur	OPCVM	* (entrep	rises à l'IS)				XR	
Réintégrations divers	Intérêts exc	édentaires e et 212 du C.G	I) SU	12 258	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		wQ	625 458
détailler sur feuillet sépar	DONT* Déficits êtran	g ers antérieureme		12 250	Quote-part de 12 % des	M8	100 410	†	023 130
Déintéantine des	2" 127340 200-1	s PME (art 209 C)			plus-values à taux zéro		100 410	Y1	
Réintégration des d								Y3	
Résultat fiscal affér	ent a ractivite releva	ani du regii	ne op tioi	mei de taxation a	u tonnage			1 ⊢	
							TOTALI	WR	12 177 098
II . DEDUCTION		.,,		615	PERTE COMPI	TABLE DE	L'EXERCI CE	WS	
	pertes subies par u avernon déductibles, an				ultats comptables de l'exe	rcice		WT	
(cf tableau 2058-B, cada	eİII)			174		MONESCO DELIVE		WU	311 067
Régimes d'imposition de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la com		And the second second		2,8 % p our les er	treprises soumises	a l'ımp öt	sur le revenu)	WV WH	824 963
Plus-values	- imp osées	1920	W6 500					WP	
nettes à	- imposées			s nettes à long te	rme antérieures			ww	
long terme	- imputées				The anterious			XB	
Autres plus-	values imposées au	A 151 16601965	FC 2000 VI					16	
Fraction des	plus values nettes à	court term	ne de l'exe	ercice dont l'impo	sition est différée *			wz	
Régime des soci Produit net des	étés mères et des filiales * actions et parts d'intérêts	Quote		s et charges restant in its nets de participat			220 011)	XA	4 180 209
and the fact that the first state of the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fact that the fac					vités d'Outre-mer * .			ZY	
Majoration	'amortissement *	100		W.				XD	2 507
Majoration (Entreprises (Reprise d'e difficultés 4 Pôle de com-	streprises en K9		eprises nouve	elles L2	Jeunes entreprises innovantes	L5		XF	
(Reprise d'e difficultés 4		Soci	été investisse obilier cotée	ement es K3	(art. 44 sexies A) Zone de restructur de la défense	ation PA		1 🖿	
art. 44 unde	cies)		208C) in d'emploi à		(44 terdec ies) Zone franche d'ac				
(art. 44 octie	s et octies A)	redy (art.	namiser 44 duodecie	s) 1F	(art. 44 quater deci				
Bassin urbain (art. 44 sexd	à dy namiser ecies)	Zone	e de revitalisa	ation rurale (art. 44 quin	lec ies)	PC			
Ecarts de val	eurs liquidatives sur		* (entrep	The second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second secon	as dánnaás n 1 -	1		XS	
sur feuillet séparé	ailler Dont déduction exceptionnelle pour investissen	nent X9			ce dégagée par le en arrière de déficit ZI)	XG	620 845
Déductions des pr	oduits affectés aux a	ctivités élig	gibles au	régime de taxatio	n au tonnage			Y2	
III . RESULTAT I	ISCAL						TOTALII	XH	5 939 590
				€ bénéfice (I r	noins II) XI		6 237 508		
Résultat fiscal avai	t imputation des dé	eficits repo	rtables :	{ déficit (Ⅱ m			5 257 500	XJ	
Déficit de llerme	nan ortá an amilia- /-	ent con ciac-	à 1/10*	GERTH (II III	1				
Déficit de l'exercice	20.80.20.20.20.20.20.20.20.20.20.20.20.20.20				ZL			VI P	
Déficits antérieurs	mputés sur les résu	Itats de l'ex	ercice (er	ntreprises à l'IS)*				XL	
RESULTAT FISCAI	NO PROGRESSION STREET, NO. 10 P. L. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C.			Treportable en av	ant (ligne XO) XN		6 237 508	XO	0
* Des explications concernant	ette rubrique sont données d	lans la notice nº	2032.		<u> </u>				

DGFiP Nº 2058-B 2019 DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES (10) Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SAS VALECO Néant 🔲 SUIVI DES DEFICITS Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1) Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A) K5 K6 Déficits reportables (différence K4 - K5) Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO) ΥJ Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ) YK II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice ZT 178 412 III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (à détailler sur feuillet séparé) Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI * ZV Provisions pour risques et charges * 8X 81 PROVPERTE DE CHANGE 50 102 3 107 8Z 94 9B 90 Provisions pour dépréciation * 9D 9E 9F 90 307 960 PROVTITRES ET CC 81 991 9H 9J Charges à payer 9L 9K 9P 9R 9S 9T YC TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) YN 132 093 311 067 à reporter au tableau 2058-A: ligne WI ligne WU

CONS EQUENCE DE	LA METHODE PAR COMPOS ANT	S (art.237 septies du C	GI)
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la reintegration ou de la déduction	L1		

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RES ULTAT ET RENS EIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2019

Désig	gnation de l'entreprise : SAS VALECO											N	éant [7*
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice	øс	15	020 548		A	ffectation	ns	- Réserve légale	ZB			805	934
	antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		13	020 348	SZ	au	ıx réserve	es	- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	16	118 667	AFFECTATIONS	D	ividende	S		ZE		2	2 686	260
ORIGINES		on.			FECT	A	utres rép	artit	ions	ZF				
Ю	Prélèvements sur les réserves	ØE			AI		eport à n		eau sairement être égal au total II)	ZG		27	7 647	021
	TOTALI	ØF	31	139 215		(NE	5 : le total I do	it neces	TOTALII	ZH		31	139	215
RE	NSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N:		E	ercice :	N-1 :	
STVE	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient d en crédit-bail	es bie	ns pris	J 7)	YQ		200			96 75	56
ENGA GEMENTS	- Engagements de crédit-bail immobilier						51	YR						
ENG.	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS						
	- Sous-traitance							YT	38 8	72		4	415 0	78
GES	- Locations, charges locatives (dont montant des los et de copropriété en location pour une	yers de durée	esbienspris >6 mois	s Ј8		210	0 718)	XQ	225 0	67		- 1	141 20	03
CHAR	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	10 3	16				
STES ATS ET	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors	rétrocess	ions)				SS	880 4	30		4	411 44	41
S ACH.	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et co	urt ag	es					YV						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EVITENIES	- Autres comptes (dont cotisations versées syndicales et professionn	aux org	ganisations	ES)	ST	2 859 8	71		2 8	836 6	76
DET	Total du p oste corresp	onda	nt à la lig	ne FW du	table	eau 1	n° 2052	ZJ	4 014 5	55		3 8	804 39	99
8	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	1168	26		81	180 03	37
IMPOTSET	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pét	rolie	rs ZS)	9Z	89 8	50			79 30	01
IMPC	Total du compte corresp	onda	ant à la lig	gne FX du	table	eau 1	n° 2052	ΥX	206 6	76		2	259 33	38
Α.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	1 954 6	91		2 8	819 42	21
T.V.A.	 Montant de la T.V.A. déductible comptabilisé biens et services ne constituant pas des immob 							YZ	672 0	26		:	531 84	42
	 Montant brut des salaires (cf. dernière déclarat salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2018) * 							ØB	1 764 1	48				
RS	 Montant de la plus value constatée en franchis pour le régime simp lifié d'imposition * 				mière	opt	tion	ØS						
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à ra à la disposition de la société *	nison	des somn	res mises				ZK	1,47	_			1,67	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Fili prévi	iales u pa	et partic r art.38 I	ipatio I de l	ons (Liste au 2059-0 'ann.III au CGI)	3 Si oi Sino	ui co n 0	cher 1	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'	impô	t prévue :	au 4 de l'ar	ticle	238	bis du CO	Я ро	ur l'entreprise donat	rice	RG			
	 Montant de l'investissement reçu qui a donné lier dans le cadre de l'article 217 octies du CGI 	u à ar	nortissem	ent excep	tionn	nel cl	hez l'entr	epris	e investisseur		RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait j amais été membre du groupe JA 6	237	508	Plus-values à	15%	Ж			Phis-values à 09	%	ЛL			
DE E *			1	Plus-values à	19%	ЛМ			Imputation	s .	JC			
REGIME DE GROUPE *	Groupe : résultat d'ensemble.	250	667	Phis-values à	15%	JN			Plus-values à 09	%	Ю			
M O			1	Plus-values à	19%	JР			Imputation	s .	JF	,		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société n 2 si société filiale	nère,	TH 1	N° SIR	ET de	laso	ciété mère	du gro	upe JJ 4 2 1 3	7 7	9 4	6 0	0 0 3	3 1

⁽¹⁾ Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déj à fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

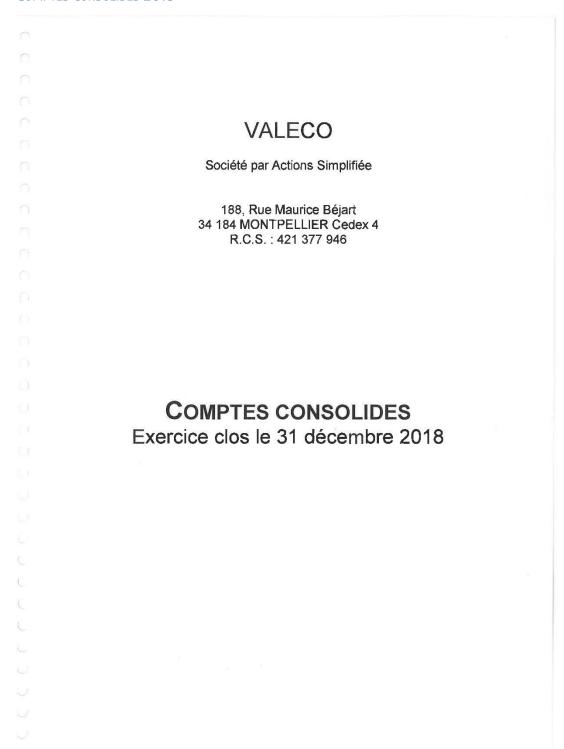
DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2019

du co	de g	obligatoire (article 53 A général des impôts) nation de l'entreprise : <u>SA</u>		=	TON DES PLUS			31			Néant □
-			MAN BAC SIN CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLES AND CHARLE	=							INCAIR L
		- DETERMINATION DE LA date d'acquisition des éléments cé		Val	eur nette réévaluée *	Amortissement en franchise	s pratiqués	Aut	res	Vale	ar résiduelle
_	П	Φ	0	_	3	en franchise Ø	q.nubor	am ortiss	3		0
-	H	MATINFORMATIQUE	111 316	_					102 943		8 37
-	2	CAUTION 2911	12017 4 200	_							4 20
-	3	PARTS PE DU MONT 2505	52016 500	_							50
	4	PARTS PE LAVACQU 1608	82015 144	_							14
5	5	PARTS CS D IRIS 0702	22014 500								50
- Immobilisations	6	PARTS CS D HELIOS 2008	82012 500								50
2	7	PARTS MONTAGNE N 2004	42009 250								25
Ē	8	PARTS FE ROUSTANS 1307	72007 7 640								7 64
- 1	9	PARTS COGE 26 3009	92000 4 023								4 02
-	10	MATERIEL TRANSPO 0912	22013 127						127		
-	11			1							
-	12								1		
_	_	B - PLUS-VALUES, M	IOINS-VALUES	\neg	Qualif	fication fisc	ale des	plus et m	oins-value	s réa	lisées *
_	_	Prix de vente	Montant global de la plus-v ou de la moins-value	alue	Court terme		Loi	ng terme			Plus-value taxables à
_	_	0	©		0	19%	15% 0	ou 12,80%	0%		19% (1) O
-	1	1 439	(6 9	34)	(6 934)						
-	2	4 200									
-	3	500									
-	4	20	(1	24)	(124)						
! !	5	1 500	17	000	1 000						
5	6	1 500	1/	000	1 000						
- IIIIIIODIIII SAIIOI IS	7	835 000	834 7	750	834 750		1			T	
	8	0.757302707-7.0007-700	(7.6-		(7 640)					\neg	
i	9		(4 0)		(4 023)					1	
-	10	292		292	292		1			\top	
-	11	10.00.0000		-			1			\dashv	
-	12			\rightarrow					-	\dashv	
-	13		l ovision spéciale de réévaluat	ion	+						
- 1	14	Amortissements irrégulière	les ement différés se rapportant		+						
ents	15	Amortissements afférents	aux éléments cédés mais exc	. 1	+						
Ē	16	des charges déductibles par Amortissements non pratiqués e	une disposition légale en comptabilité et correspondant à	ila							
ese	16	1968 et 1975, effectivement utili		i,	+		į				
- Aurres	17	d'exploitation de brevets faisant	t partie de l'actifimmobilisé et n'ay	/ant							
-	18		epuis moins de deux ans les titres relevant du régime des plu nues sans objet au cours de l'exerci							1	
-	19	Dotations de l'exercice aux comp	nues sans objet au cours de rexerci aptes de provisions pour dépréciati s plus ou moins-values à long term	ion			- 1			\dashv	
	20	des titres relevant du regime des	•	-			_			-1	
		ADRE A : plus ou moins value nett	- 1		210 221		+			+	
1		des lignes 1 à 20 de la co ADREB : plus ou moins value nett	olonne (9)		818 321						
1		des lignes 1 à 20 de la co	olonne (10)		(A)		(Venti	(B) lation par taux)			(C)
,	CV.	ADRE C: autres plus-values taxabl	les à 19% (11)				(, c	lation par tates,			

* Des explications concernant cetterubrique sont données dans la notice n° 2032 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGL

COMPTES CONSOLIDES 2018



Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2018

1. Comptes consolidés

1.1 BILAN CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF			
Écart d'acquisition net	<u>2.6.1</u>	6 536	10 887
Immobilisations incorporelles nettes	2.6.2	218	229
Immobilisations corporelles nettes	2.6.3	232 567	190 862
Immobilisations financières nettes	2.6.5	27 428	20 643
Titres mis en équivalence	2.6.5	2 391	2 051
Total de l'actif immobilisé		269 140	224 673
Stocks et en-cours, nets de dépréciations	2.6.6	285	298
Créances clients et comptes rattachés, nets de dépréciations	2.6.7	8 875	10 653
Autres créances et Comptes de régularisation	2.6.7	36 641	24 907
Valeurs mobilières de placement	2.6.8	454	1
Disponibilités	2.6.8	48 673	43 897
Total de l'actif circulant		94 928	79 756
TOTAL ACTIF		364 068	304 429

TOTAL PASSIF		364 068	304 429
Total des dettes		319 123	260 905
Produits constatés d'avance	2.7.4	6 290	4 081
Autres dettes	2.7.4	9 336	7 459
Dettes fiscales et sociales	2.7.4	8888	4 516
Fournisseurs et comptes rattachés	2.7.4	18 450	15 226
Emprunts et dettes financières	2,7.3	266 591	221 437
Impôts différés passifs	2.7.2.3	2 413	2 438
Provisions pour risques et charges	2.7.2	3 891	3 142
Intérêts minoritaires	1.3.2	3 265	2 606
Total Capitaux propres, part du Groupe	1.3.1	44 944	43 524
Résultat de l'exercice		4 072	11 611
Réserves consolidées		11 858	2 899
Prime d'émission		17 821	17 821
Capital	2.7.1	11 193	11 193
PASSIF			

Comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2018

1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Total chiffre d'affaires	2.8.1	51 303	49 73
Production immobilisée	3	4 384	2 789
Autres produits d'exploitation et subventions		121	209
Total produits d'exploitation		55 807	52 736
Autres achats et charges externes		(13 104)	(11 070)
Impôts et taxes		(2 626)	(2 041
Charges de personnel	2.8.2	(9 085)	(5 995
Dotations amortissements et provisions d'exploitation		(14 963)	(13 253
Autres charges d'exploitation		(5)	(6)
Total charges d'exploitation		(39 783)	(32 365
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 024	20 37
A.L	000	1 003	618
Autres produits financiers	2.8.3		4500000
Total produits financiers	2.8.3	1 003	618
Intérêts, agios et charges assimilées	2.8.3	(7 302)	(6 814
Total charges financières RESULTAT FINANCIER	2.8.3	(7 302)	(6 814
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	2.8.3	(6 300)	(6 196
2000 CO CO CO CO CO CO CO CO CO CO CO CO CO		9 725	14 178
Total produits exceptionnels	2.8.4	1 329	7 855
Total charges exceptionnelles	2.8.4	(243)	(1 188
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.8.4	1 086	6 667
Impôts sur les bénéfices	2.8.5	(4 851)	(6 969
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		5 960	13 873
Résultat net des activités abandonnées			3
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	2.8.5	168	89
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	2.6.1	(947)	(601
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2.0.1	5 181	13 361
RESULTAT - Parts des minoritaires		1 109	1 750
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		4 072	11 611
Résultat net, de base, par action (en euros) - part Groupe	2.8.6	0,3638	1.0374

Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2018

1.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

1.3.1 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES, PART DU GROUPE

(en milliers d'€) Sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital so- cial	Prime d'émission	Réserves Consolidées	Résultat	Total part du groupe
Au 31/12/2016	11 192 751	11 192	17 821	(697)	5 560	33 876
Affectation de résultat n-1		-	1985	5 560	(5 560)	-
Distribution de dividendes	<u>.</u>	2	3041	(1 999)		(1 999)
Incidence taux de change	2	l9	N#T	35	u	35
Résultat consolidé de l'exercice (part groupe)	ž	ž	2	•	11 611	11 611
Au 31/12/2017	11 192 751	11 192	17 821	2 899	11 611	43 523
Affectation de résultat n-1	*		*	11 611	(11 611)	*
Distribution de dividendes		: 12	×	(2 686)	æ	(2 686)
ncidence taux de change	×	-	*	34	3	34
Résultat consolidé de l'exercice (part groupe)	3	(E		*	4 072	4 072
Au 31/12/2018	11 192 751	11 192	17 821	11 868	4 072	44 944

Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2018

1.3.2 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES, PART DES MINORITAIRES

(en milliers d'euros)	Réserves consoli- dées	Résultat	Total - part des minoritaires
Au 31/12/2016	72	1 249	1 321
Affectation du résultat de l'exercice précédent	1 249	(1 249)	
Attribution de dividendes des filiales aux minoritaires	(465)	*	(465)
Résultat consolidé de l'exercice, part minoritaire	20	1 750	1 750
Au 31/12/2017	856	1 750	2 606
Affectation du résultat de l'exercice précédent	1 750	(1 750)	ŝ
Attribution de dividendes des filiales aux minoritaires	(450)	e,	(450)
Résultat consolidé de l'exercice, part minoritaire	=	1 109	1 109
Au 31/12/2018	2 156	1 109	3 265

Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2018

1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE		
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 182	13 361
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(168)	(89
Dividende reçus des sociétés mises en équivalences Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, à l'exclusion des dépréciations	36	20
sur actif circulant Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, à l'exclusion des dépréciations sur actif circulant	15 920	14 225
Variation des impôts différés	(1 657)	(418
Plus et moins-values de cession	(1 148)	(6 244
Marge brute d'autofinancement de l'ensemble consolidé	000000000000000000000000000000000000000	00000000
	18 156	20 428
Variations des Créances d'exploitations	(4 277)	(700)
Variations des Stocks, nets de dépréciations	13	(109
Variations des Dettes d'exploitation	5 098	(3 432
Variations des Charges et Produits Constatés d'avance	1 106	1 12
Variation du Besoin en fonds de roulement d'exploitation	1 939	(3 114
Variations des intérêts courus Flux net de trésorerie généré par l'activité	43 20 138	17 784
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(51 832)	(35 306
Prix de cession des éléments d'actif cédés	170	118
Variation des autres immobilisations financières	(6 578)	(10 545
Acquisition et cessions de filiales, hors disponibilités acquises/cédées	161	3 154
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(58 078)	(42 582
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	(2 686)	(2 000
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés	(450)	(465
Variation des comptes courants hors groupe	1 746	(1 249
Remboursement des emprunts bancaires et des dettes de crédit-bali	(25 060)	(25 057
Souscription d'emprunts bancaires	69 509	55 624
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	43 058	26 85
Variation des écarts de conversion	(19)	-
VARIATION DE LA TRESORERIE	5 099	2 058
Trésorerie à l'ouverture	43 895	41 837
Trésorerie à la clôture	48 993	43 895